

## Ville de Choisy-le-Roi

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 MAI 2016

Le 18 Mai deux mille seize à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 10 Mai 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Didier GUILLAUME, Maire.

### **Etaient présents :**

MM. GUILLAUME Didier, DIGUET Patrice, BRAHIMI Nadia, DESPRÈS Catherine, AOUMMIS Hassan, MASSÉ Elodie, ARNAUD Anne Marie, LUC Nadine, JUHEL Françoise, ROCHE Gabriel, BENKAHLA Malika, ENNAOURA Hafid, TISLER Frédéric, HERVY Patrick, BOIVIN Bernard, CATOIRE Marion, ATHÉA Bernard, DUPUY Gilles, BLOUIN VALENTIN Anne, LEROY Sylvie, NEUVILLE Christophe, GRASSET-PRIAN Chantal, RIFFAUD Isabelle, ZIEGELMEYER Laurent, BELLIER Carole, GILLERY Ludovic, MÉLY Laurent, LEONCE Vanessa, ALIROL Béatrice, BRIENNON Jean Marc, PANETTA Tonino, COELHO Vasco, FRANCISOT Amandine, OSTERMEYER Sushma, DRUART Frédéric, SALIM Malika, THIAM Moustapha, PERYAGH Yves, BARON Monique.

### **Etaient représentés :**

|                     |                                 |
|---------------------|---------------------------------|
| M. ID ELOUALI Ali   | mandat à M. GILLERY Ludovic     |
| Mme GUINERY Annick  | mandat à M. ENNAOURA Hafid      |
| Mme MORO Christiane | mandat à Mme ARNAUD Anne Marie  |
| Mme BERCIER Corinne | mandat à Mme FRANCISOT Amandine |

### **Etait absent :** /

**Secrétaire de séance :** Mme LEONCE Vanessa

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Procès-verbal de la séance du conseil municipal du Mercredi 18 mai 2016 .....</b>   | <b>1</b>  |
| Désignation du secrétaire de séance .....  | 4         |
| Appel.....   | 4         |
| → Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2016.....  | 4         |
| → Approbation de l'ordre du jour .....   | 4         |
| <b>RESSOURCES HUMAINES .....</b>   | <b>5</b>  |
| → 1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal .....   | 5         |
| <b>ENFANCE ET VIE SCOLAIRE .....</b>   | <b>5</b>  |
| → 2. Modification de la carte scolaire à partir de la rentrée de septembre 2016 .....  | 5         |
| <b>PREVENTION – SECURITE – STATIONNEMENT .....</b>   | <b>10</b> |
| → 3. Tarification du stationnement payant en parkings couverts à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2016 .....  | 10        |
| → 4. Modification de la tarification du stationnement payant sur voirie et extension de la zone réglementaire payante .....  | 10        |
| <b>VIE INTERNATIONALE .....</b>  | <b>14</b> |
| → 5. Vie internationale – Coopération décentralisée : approbation de la convention type de mécénat et demandes de subventions pour les projets du service .....                          | 14        |
| <b>TRAVAUX – URBANISME .....</b>   | <b>15</b> |
| → 6. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'ouvrage unique entre la Ville et la Sadev 94 clôturant l'opération de construction de la médiathèque dans le quartier du Port ..... | 15        |
| → 7. Demande de subvention du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local pour l'agrandissement et la mise aux normes de l'école élémentaire Joliot Curie ....                | 15        |
| → 8. Crèche Jean Effel – Mise aux normes : demande de permis de construire sur la parcelle située 103 rue Mirabeau.....  | 15        |
| → 9. Autorisation accordée à la Région Ile-de-France de déposer un permis de construire sur la parcelle située 103 rue Mirabeau .....  | 17        |
| → 10. Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Choisy-le-Roi et la société Incity (35 avenue du Général Leclerc).....   | 17        |
| → 11. Déclassement du terrain sis 14 avenue de Villeneuve-Saint-Georges, cadastré AQ 001 .....   | 20        |
| → 12. Vente du terrain sis 14 avenue de Villeneuve-Saint-Georges à la société Profimob.....  | 20        |
| <b>ADMINISTRATION GENERALE.....</b>  | <b>25</b> |
| → 13. Modification de la composition des commissions municipales .....   | 25        |

|  |           |
|--|-----------|
| → 14. Election des représentants de la commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris .....  | 27        |
| → 15. Approbation de la convention type de parrainage dans le cadre de la valorisation du domaine royal de Choisy-le-Roi (reconstitution 3D).....  | 28        |
| → 16. Espace Langevin : tarification et modalités de paiement des « vacances familles ».....   | 28        |
| → 17. Demande de subvention de fonctionnement et d'investissement auprès du Département du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France, pour les lieux de pratique des musiques actuelles .....                                 | 28        |
| → 18. Compte rendu des décisions L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales .....  | 29        |
| <b>VŒUX .....</b>  | <b>29</b> |
| → Vœu sur le TAFTA présenté par la Majorité municipale .....   | 29        |
| → Vœu pour le droit au logement social en Ile-de-France présenté par la Majorité au nom du groupe Ecologie les Verts, le groupe des Elus socialistes et républicains et le groupe Front de gauche Républicain et Citoyen ..... | 31        |
| → Vœu pour l'abrogation de la réforme des collèges présenté au nom des groupes Mouvement Démocrate et Union choisyenne pour l'Alternance.....  | 35        |
| <b>QUESTIONS ORALES .....</b>  | <b>41</b> |
| → Situation du marché du centre-ville .....  | 41        |
| → Obligation de publicité pour les bénéficiaires du FEDER.....   | 42        |
| → Accès au format de diffusion aux bulletins d'information sur les différents médias de la Ville .....   | 43        |

**La séance est ouverte à 19 heures 30  
sous la présidence de M. Didier GUILLAUME, Maire de Choisy-le-Roi.**

**M. le Maire** : Mes chers amis, vous avez été convoqués dans les formes légales en vue de cette nouvelle séance du Conseil municipal.

**→ Désignation du secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance. Je vous propose Mme LEONCE Vanessa.

*(Mme LEONCE Vanessa est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.)*

**M. le Maire** : La parole est à Monsieur le Directeur général des services pour procéder à l'appel nominal.

**→ Appel**

*(M. Christophe Richard procède à l'appel.)*

**M. le Maire** : Je vous remercie.

**→ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2016**

**M. le Maire** : Mes chers collègues, avec la convocation, vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 30 mars 2016. Avez-vous des observations à formuler sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité.*

**→ Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Maire** : A l'issue de la conférence des présidents, un certain nombre de modifications sont intervenues. Vous trouverez donc sur table le vœu sur le TAFTA présenté par la Majorité municipale en remplacement du vœu pour la cessation des opérations militaires de l'Etat turc au Kurdistan qui a été retiré, ainsi que le vœu présenté au nom des groupes « Mouvement Démocrate » et « Union Choisyenne pour l'Alternance » pour l'abrogation de la réforme des collèges qui a été accepté en conférence des présidents. Trois questions orales posées par le Modem ont été reçues conformément au règlement intérieur de notre Conseil.

Vous trouverez également sur table une notice complémentaire relative à la modification de la composition des commissions municipales qui fait l'objet d'une délibération en séance.

Y a-t-il des remarques sur cet ordre du jour tel qu'il a été modifié en conférence des présidents ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Je vous propose d'examiner à présent les 19 points de notre ordre du jour.

## RESSOURCES HUMAINES

### → 1. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

**M. le Maire** : Le comité technique réuni le 15 mars 2016 ayant donné un avis favorable à l'unanimité sur les modifications du tableau des effectifs du personnel communal, il est proposé au Conseil municipal d'approuver ces modifications.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

## ENFANCE ET VIE SCOLAIRE

### → 2. Modification de la carte scolaire à partir de la rentrée de septembre 2016

**M. le Maire** : La carte scolaire est un sujet important pour la commune. Elle fera l'objet d'une nouvelle modification en 2020. Monsieur le Président de la commission, y a-t-il eu des remarques en commission Enfance ?

**M. Hervy** : En effet, Monsieur le Maire, cette question a soulevé un débat avec mes collègues. Les points qui ont été relevés introduiront certainement le débat et l'intervention de ma collègue Françoise Juhel.

Le premier point a porté sur le fait qu'il fallait accorder une attention toute particulière à la mixité sociale dans le cadre du nouveau découpage de la carte, ce qui, me semble-t-il, a été précisé dans la notice, car un travail a été accompli par les services. Le second a concerné le souhait que le sort des fratries soit examiné de près, dès lors que les capacités des écoles permettaient de les accueillir, bien que les orientations du bureau municipal aient été rappelées en commission.

Mes collègues me corrigeront si j'oublie un élément et interviendront s'ils le souhaitent.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je donne la parole à Françoise Juhel.

**Mme Juhel** : Merci, Monsieur le Maire. Permettez-moi de vous rappeler les raisons pour lesquelles nous avons modifié la carte scolaire.

La création et l'ouverture de l'école Mandela à la rentrée prochaine a été pour nous l'occasion de rééquilibrer certains secteurs. En effet, nous avons constaté des tensions, notamment sur certaines écoles des Gondoles, alors qu'il y avait des places à l'école Victor Hugo et sur l'école du Par cet nous avons noté que la situation pouvait être équilibrée avec l'ouverture de la nouvelle école.

Trois objectifs ont été donnés aux services, qui ont d'ailleurs été atteints, pour l'étude de cette nouvelle carte :

- tenir compte des capacités de chaque école,
- faire en sorte que les circulations soient les plus pratiques possibles et les distances les plus courtes possibles pour les familles,
- observer un objectif de mixité sociale dans toutes les écoles.

Les modifications ont donc porté essentiellement sur la création du secteur de l'école Mandela et sur un léger élargissement du secteur Victor Hugo, tout en maintenant une distance 500 mètres maximum entre les habitations et les écoles.

Concernant la question qui a été posée sur les fratries, il est clair que nous avons toujours fait attention aux fratries, toutefois nous mettons en place une nouvelle carte scolaire pour équilibrer les effectifs dans chacune des écoles. Nous laisserons malgré tout le choix aux familles soit de rester dans l'école de leur ancien secteur pour permettre aux enfants de terminer le cycle, soit de rejoindre l'école du secteur, mais en tout état de cause, s'il arrivait un petit frère ou une petite sœur, nous ne serions pas forcément en capacité de regrouper la fratrie dans une école autre que l'école du secteur.

Pour vous citer un exemple, nous avons pu accepter les dérogations de fratrie dans toutes les écoles de la ville, hormis à l'école du Parc. Cette année, la maternelle de l'école du Parc compte près de 30 élèves par classe, alors que l'on est en REP et que l'effectif maximum est de 25 élèves. De ce fait, aucun regroupement de fratrie n'a pu être accepté cette année. Comme nous ouvrons des places à l'école Mandela, les regroupements sont proposés à Mandela ou à Langevin, mais pas à l'école du Parc. Quand la situation le permet, nous faisons tout notre possible pour répondre favorablement aux familles.

Quant à la mixité sociale, sachez que les partages entre l'école Langevin et l'école Mandela se font dans l'optique d'une mixité sociale. Les tableaux des effectifs 2014-2015 ont pu laisser apparaître un très léger déséquilibre, mais cela est corrigé dès la rentrée 2016, avec l'ouverture des nouveaux logements de Briand Pelloutier. La répartition entre Langevin et Mandela sera parfaitement équilibrée à la rentrée prochaine.

Nous pouvons voir sur la carte que les distances sont tout à fait correctes entre chaque école et la zone de desserte de l'école. Il faut savoir que l'école Mandela, avec une ouverture sur l'avenue Anatole France, rapproche la population du quartier du Port qui était la plus éloignée de l'école Langevin et permet des trajets tout à fait simplifiés.

**M. le Maire :** Je vous remercie pour vos explications qui, je l'espère, répondent aux questions des membres de la commission. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta :** Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir. Nous avons étudié rue par rue cette nouvelle carte scolaire et nous convenons qu'il ne peut y avoir de carte parfaite, car c'est un exercice très difficile, néanmoins, nous pensons que certaines petites erreurs auraient pu être évitées.

On parle de mixité, mais j'aimerais bien en connaître les critères. A moins d'avoir des fiches sur chaque famille, comment instaurer la mixité ? Qu'entendez-vous par mixité ? Cela me semble difficile à concrétiser.

D'autre part, nous ne savons pas comment expliquer aux parents qui habitent la même rue, que leurs enfants iront désormais dans des écoles différentes, selon qu'ils habitent côté pair

ou côté impair. C'est une question que nous avons déjà abordée sur une précédente carte. Cela sous-entend des problématiques qu'ils avaient l'habitude de résoudre entre voisins. Pour le ramassage scolaire, par exemple, de nombreuses familles qui habitent la même rue s'organisaient entre elles pour accompagner les enfants à l'école à tour de rôle. Pour le bien-être des enfants, il est tout aussi important qu'ils soient dans la même école que celle de leurs petits voisins et de leurs amis, parce qu'ils jouent entre eux dans la rue. Il en est de même pour les devoirs, lorsque l'un d'eux est malade, c'est son petit voisin qui lui amène les devoirs.

Visiblement, de nombreuses rues sont découpées de cette façon. Nous comprenons parfaitement que la mixité et la surcharge des effectifs motivent ce partage, mais il nous semble qu'il faudrait l'expliquer aux parents ; leur expliquer que nous ne pouvons pas reporter des rues entières dans telle ou telle école, parce que l'école qui dessert ces mêmes rues est surchargée. Les premiers inscrits auront une place et les derniers devront comprendre que nous sommes obligés de les accueillir dans une autre école. En définitive, des discussions auraient pu se faire au cas par cas.

D'autre part, nous tenons à ce que les frères et sœurs restent ensemble. Nous aurions voulu éviter un petit morceau de rue, un côté pair ou un côté impair. Administrativement, cela aurait été plus simple et il aurait toujours été temps de pourvoir au problème d'école surchargée à la rentrée et d'expliquer aux familles pourquoi leur enfant ne pouvait pas intégrer telle ou telle école, malgré le fait qu'elles appartiennent à un secteur. C'est pourquoi nous allons nous abstenir. Je vous remercie.

**M. le Maire** : Je vous remercie pour votre explication de vote. Y a-t-il d'autres remarques ?  
Madame Baron.

**Mme Baron** : Bonsoir, Monsieur le Maire et chers collègues. Nous reconnaissons qu'il est très difficile pour l'administration générale d'initier un tel découpage. Il faut savoir combien d'enfants seront inscrits à la rentrée et comment distribuer les places.

Avec Madame Juhel, nous avons eu quelques cas à résoudre et nous avons bien collaboré, puisque nous avons permis à une fratrie d'être accueillie dans la même école.

Cependant, la situation reste préoccupante, parce que les structures scolaires peinent à suivre la politique intense de logements de la ville. D'autre part, d'après les derniers éléments que j'ai reçus, la carte scolaire a été réalisée sans consultation en amont des associations de parents d'élèves. En effet, ces derniers ont été consultés une fois que la carte scolaire a été établie. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

**M. le Maire** : Merci. Monsieur Mély.

**M. Mély** : Je souhaiterais faire deux remarques sur la délibération. Je considère que les critères de mixité sociale ont été respectés et que le rééquilibrage entre les différentes écoles a été bien analysé. J'appuie toutefois les propos qui ont été tenus sur les fratries, car il me semble très important de les conserver et de tout faire pour ne pas déplacer les aînés de leur école, sauf en cas de sureffectifs, bien entendu, mais si la carte a été bien faite, nous pouvons espérer que les écoles ne seront pas de nouveau saturées d'ici 2020.

En revanche, il aurait été souhaitable que les associations de parents d'élèves, ainsi qu'elles le demandaient depuis plusieurs mois, soient reçues et puissent émettre leur avis avant que la décision ne soit entérinée. Il serait bon de prévoir un meilleur calendrier pour la prochaine carte scolaire, en l'annonçant plus tôt dans l'année et surtout en consultant les associations de parents d'élèves.

Nous faisons beaucoup pour la démocratie participative dans notre ville, c'est dommage d'avoir raté le coche cette fois-ci.

**M. le Maire** : J'ai particulièrement confiance dans le caractère humain et respectueux du travail mené par le service Enfance sur cette démarche et je sais que je peux compter sur l'ensemble des cadres et des agents du service pour répondre au mieux aux désirs et aux besoins de la population.

Nous sommes confrontés à une évolution démographique importante, Madame Baron l'a souligné, pour autant, je ne le soulignerais pas de la même manière. L'évolution démographique est signe de l'attractivité de la ville, avec +12 % de population en six ans. Elle marque clairement l'importance de la place de notre ville dans le nouveau territoire et, de fait, l'évolution des aménagements urbains que nous avons réalisés et les qualités du bâti.

Ce travail sera remis en réflexion à l'horizon 2020 où nous aurons à affiner la carte scolaire en tenant compte de l'évolution démographique et des choix que nous aurons à faire, notamment avec les éventuelles constructions de nouvelles écoles, dans le quartier du Lugo, par exemple.

Pour répondre à Madame Baron et à Laurent Mély, en effet, il est important d'assurer une participation citoyenne et de consulter les habitants autant que possible et c'est ce que nous faisons depuis le début de notre mandat. Nous mettons tout en œuvre et de manière assez conséquente dans ce but sur beaucoup de sujets.

Sur une question comme celle-ci, c'est aux élus et à l'administration de prendre leurs responsabilités, parce que nous savions très bien que nous serions sur des découpages aux petits ciseaux et que si l'on entrait dans une démarche de concertation, personne ne s'y retrouverait. De ce fait, nous avons préféré nous inscrire dans une démarche d'information auprès des représentants de parents d'élèves. Certes, nous aurions pu le faire un peu plus tôt, nous l'avions nous-mêmes évoqué en bureau municipal. Je pense qu'il n'est pas utile d'être dans une concertation « tout sur tout », particulièrement dans ce cadre, quand il s'agit de questions sensibles et quand il faut avoir des données suffisamment précises que l'on peut expliquer. A ce titre, je tiens à remercier notre démographe sur la précision des données qui nous ont permis d'aboutir à cette carte. De fait, nous avons des éléments sociologiques, Monsieur Panetta, qui nous permettent de bien connaître les populations, quartier par quartier, au regard de la formation initiale, de la situation sociale et économique des familles, entre autres. Nous avons des données qui nous permettent d'avoir une vision et une analyse claires sur la mixité.

Sur l'évolution de cette carte scolaire, Françoise Juhel et l'ensemble du service prendront acte et écoutent vos observations, notamment sur les questions de mixité et de fratrie.

**Mme Juhel** : Je ne suis pas entrée dans le détail de la manière dont la carte scolaire a été préparée. Sachez qu'il y a eu une très longue instruction des services Bâtiment pour étudier très précisément toutes les capacités des écoles, les extensions, etc.

Le démographe a fait un travail de prévision sur les cinq ans à venir en tenant compte de ce que l'on sait de l'évolution des quartiers, pas seulement en termes de constructions. Nous savons que les pavillons bougent, que la population bouge et nous avons désormais, grâce à Romain, des éléments de prévision extrêmement fiables sur les évolutions de population.

Je pense que les représentants de parents d'élèves, avec lesquels nous avons eu une longue réunion d'une heure en présence des services, ainsi que les directeurs d'école avec lesquels nous avons eu également eu une réunion d'une heure pour leur expliquer dans le



détail le pourquoi et le comment, n'ont pas du tout eu le sentiment que nous ne les avons pas associés. Comme l'a dit Monsieur le Maire, nous sommes sur des sujets très techniques. Lorsque nous faisons entrer un enfant en maternelle dans un secteur, c'est pour dix ans et nous devons tenir compte des petits frères et des petites sœurs qui vont venir. De la même façon, lorsque nous faisons évoluer la carte scolaire, c'est pour dix ans. Il ne s'agit pas d'ajustements à la petite semaine. S'agissant des parents, il y a des choses pour lesquelles nous concertons et d'autres pour lesquelles nous expliquons le pourquoi dans le détail. Ce sont des discussions sur le fondement de nos réflexions qui nous font aboutir à cette conclusion.

Sur une carte, dans un secteur, il y a toujours un à-côté. Les relations d'entraide se font souvent entre les parents dont les enfants sont dans la même classe et pas forcément entre voisins. A un moment donné, nous sommes amenés à définir un secteur. Ensuite, bien évidemment, nous discutons avec les parents et nous essayons de prendre en considération les besoins de chacun.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Monsieur Hervy.

**M. Hervy** : Le travail des services n'a pas été très simple, puisque travailler une sectorisation, quelle qu'elle soit, une carte scolaire dans ce cas, est un exercice très compliqué. Monsieur le Maire a raison de dire que c'est un exercice qui touche à l'humain et d'une manière générale, vous savez bien qu'il est toujours procédé à des ajustements à la suite des propositions. La commission a veillé à ce que toute l'attention soit apportée et les services s'y sont engagés. Il n'y a pas de souci.

En commission, il a été annoncé que l'on construisait une école dans le quartier sud, ce qui n'est pas anodin et mérite d'être souligné, puisque c'est l'un des éléments le plus important du découpage scolaire qui est proposé par Françoise Juhel ce soir.

Le comité de suivi, et de ce fait la concertation prend tout son sens, se réunira pour la première fois demain soir avec les deux écoles (élémentaire et maternelle). Les choses se mettent aussi en route à ce niveau.

Comme je l'ai fait en commission, j'invite les élus présents ce soir à la soirée portes ouvertes qui est organisée par le service Travaux, vendredi soir à partir de 17 h 30, pour constater l'évolution des travaux de la future école Mandela et faire un point ensemble.

Comme vous le voyez, des choses positives se concrétisent.

**M. le Maire** : Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autres questions, je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 2 est adoptée à la majorité (12 abstentions).*

**M. le Maire** : Lors d'un précédent Conseil municipal, nous avons salué Sylvie Forestier qui partait à la retraite en lui offrant un bouquet de fleurs. Ce soir, nous n'accueillons pas Olivier PANZANI avec des fleurs, mais nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre collectivité qui, je le sais, représente un challenge pour lui. Il connaît bien notre département, puisqu'il vient d'une autre collectivité du département. Il reprend le secteur de Sylvie Forestier et cette délibération qu'il lui revient de mettre en œuvre, puisque c'est l'ensemble de son secteur qui est en responsabilité de la mise en place de la carte scolaire. Je vous demande d'accueillir Olivier PANZANI. Bienvenue Olivier.

## PREVENTION – SECURITE – STATIONNEMENT

### → 3. Tarification du stationnement payant en parkings couverts à compter du 1<sup>er</sup> juin 2016

**Mme Luc** : Dans le cadre du renouvellement urbain et dans le souci de revitaliser le centre-ville – nous parlions de « cœur de ville » en 2008 –, nous nous sommes engagés dans un vaste et ambitieux programme pour décongestionner le stationnement en misant sur un double objectif : restructurer les parkings et étendre les zones réglementées payantes.

Aujourd'hui, pour les stationnements de longue durée, les parkings ont été réhabilités et mis aux normes de sécurité à la fois par la mise en place de la vidéosurveillance et de la gestion technique centralisée. Un soin tout particulier a été apporté aux finitions – je veux parler de la lumière et des affiches apposées que vous pouvez voir au parking Jean Jaurès et d'autres qui vont arriver au parking du marché.

La courbe de croissance des recettes est très positive, ce qui montre bien que les usagers, les Choisyens en particulier, ont repris le chemin des parkings. Les recettes sont en effet passées de 71 600 euros en 2008 à 350 000 euros en 2015 et nous espérons des recettes qui devraient atteindre 500 000 euros pour 2016. Cependant, les travaux ont un coût considérable, de l'ordre de 7 millions d'euros d'investissement, et le coût de l'emprunt et de l'amortissement ont fait croître la subvention d'équilibre.

Pour tendre vers l'équilibre, nous vous proposons une augmentation de 10 centimes le quart d'heure, qui passerait ainsi de 0,30 à 0,40 euros, ce qui porterait le coût de l'heure à 1,60 euro au lieu de 1,20 euro, qui est le tarif en vigueur depuis décembre 2015, date à laquelle la loi Hamon nous a obligés à facturer par tranche de 15 minutes.

Malgré ces deux augmentations, certes consécutives, les tarifs restent raisonnables, d'autant que, pour maintenir une politique incitative, nous avons fait le choix de maintenir la première demi-heure gratuite, ce qui pondère l'augmentation, surtout quand on sait que la fréquentation par tranche horaire de cette première demi-heure gratuite représente près de 40 % des usagers. De même, plus de 80 % de usagers stationnent moins de deux heures, donc pour une courte ou moyenne durée.

### → 4. Modification de la tarification du stationnement payant sur voirie et extension de la zone réglementaire payante

**Mme Luc** : Le stationnement payant sur voirie a été mis en place pour favoriser la rotation des véhicules. Contrairement au stationnement en parking, il est destiné au stationnement de courte durée. Déployé dans le centre-ville et par la suite sous la tête de pont dans les Gondoles, il a pour objectif de permettre l'accès aux commerces et aux équipements publics. Sa tarification est donc intentionnellement plus élevée pour inciter les automobilistes à se rabattre vers les parkings.

Afin de maintenir la cohérence de notre politique de stationnement, nous sommes contraints aujourd'hui d'ajuster les tarifs compte tenu de l'augmentation des tarifs des parkings dont je viens de parler. Il faut aussi tenir compte du fait que ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis cinq ans.

Nous vous proposons donc, pour une heure, de passer de 1,20 euro à 1,80 euro, ce qui porte les deux heures maximales à 3,60 euros.

Je profite du fait que la parole me soit donnée pour dire que les recettes des horodateurs, depuis 2016, n'ont jamais été aussi importantes, puisque, sur les quatre premiers mois de l'année, nous avons enregistré la moitié des recettes de 2015.

Dans le cas particulier de la zone Victor Hugo, je vous rappelle qu'il n'y a aucune possibilité de rabattement vers les parkings publics, puisqu'il n'y en a pas. Nous avons décidé à l'époque de faire bénéficier les usagers d'une heure gratuite et de porter la durée maximum à 4 heures. Nous proposons ce soir d'appliquer les mêmes conditions à la nouvelle zone réglementée qui va se trouver à l'angle de la rue Demanieux et du Docteur Roux, de 30 et 40 places.

Enfin, nous vous proposons d'étendre la zone réglementée dans le quartier du Port, avenue Louis Luc, pour empêcher notamment le stationnement des usagers du RER qui laissent leur voiture sur place toute la journée.

Pour terminer, je voudrais souligner que les zones payantes auront vocation à s'étendre, je pense par exemple à une zone autour de l'espace Mouloudji. Il est évident que cela va induire des besoins humains supplémentaires, si l'on souhaite que le contrôle reste efficace.

Je terminerai par une note positive. Sachez que, pour les quatre premiers mois de l'année, nous enregistrons une activité importante des ASVP, avec une augmentation de 45 % du nombre de contraventions par rapport à l'année 2015.

**M. le Maire** : Je vous remercie, Madame Luc. Vous avez eu les retours de la commission pour anticiper les questions. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur Tisler, Monsieur Briennon et Madame Baron.

**M. Tisler** : Mon intervention sera très courte, Monsieur le Maire. Je ne peux que m'associer aux propos de Nadine Luc concernant l'urgence de la mise en place d'un stationnement payant sur cette partie de l'avenue d'Alfortville, au niveau de l'espace Mouloudji.

Par ailleurs, dans le fil des débats en conseil de quartier, il apparaît qu'il nous faudra mettre en place un stationnement payant sur la quasi-intégralité de l'avenue d'Alfortville. Nous sommes cependant conscients, au vu des coûts que cela induit en achat de matériel, en maintenance et en personnel, qu'il faudra avancer par phasage et, personnellement, en tant qu'adjoint au maire de quartier, je ne peux qu'approuver l'option de commencer par la placette Mouloudji qui pose de nombreuses difficultés aux commerçants, au voisinage et à la circulation en elle-même.

**M. Briennon** : Monsieur le Maire, chers collègues, je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur le sujet, car nous en avons longuement débattu en commission, simplement, au regard des investissements qui ont été réalisés sur les parkings et de la nécessité d'équilibrer au plus vite les budgets des parkings, il est tout à fait légitime et il nous paraît assez cohérent de procéder à ces augmentations.

La mise en place d'un stationnement payant sur la partie Demanieux est demandée depuis déjà un an par le conseil de quartier et il devient urgent de prendre des mesures sur cette zone. J'ai bien noté dans votre délibération qu'il est question du quatrième trimestre 2016 et je croise les doigts pour que ce calendrier soit respecté.

En ce qui concerne l'avenue Louis Luc qui est, elle aussi, un point de sédimentation lié à la proximité de la gare du RER et qui risque de se renforcer avec l'ouverture de la nouvelle passerelle, il est également important de le faire, même si nous considérons qu'il y a des places de stationnement à gagner liées à des espaces qui nous semblent inoccupés ou en tout cas réservés de façon un peu large, en particulier autour des arbres de la rue.

Clairement, nous voterons positivement sur ces deux délibérations.

Au-delà du rabattement des usagers vers l'ensemble des parkings, je voudrais rappeler qu'il devient urgent de procéder de façon continue et permanente et la plus exhaustive possible à une lutte contre le stationnement sauvage qui devient un fléau dans cette ville, tant dans le centre-ville que sur un certain nombre de grands axes. Je pense en particulier à l'avenue Victor Hugo et à l'avenue de Stalingrad qui sont des points de fixation particuliers de doubles stationnements qui sont à la fois problématiques et dangereux ; dangereux pour les piétons, dangereux pour les voitures, dangereux pour les deux-roues et pour lesquels il est important de conduire une action continue sur le sujet. Par ailleurs, il conviendrait de porter une attention particulière à l'avenue Victor Hugo qui va devenir un axe important.

**Mme Baron** : Je ne vais pas revenir sur ce qui vient d'être dit ; je suis tout à fait d'accord sur certaines choses, mais en lisant votre notice, nous remarquons que vous avez eu une lueur de lucidité, comme dit mon collègue, en appliquant le conditionnel.

Après le calcul des hausses de recettes enregistrées, vous nuancez : « si bien sûr les usagers ne modifieraient pas à la baisse leur usage des parkings suite à l'augmentation ». Tout est dit. Je pense que c'est ce qui va se passer, parce que l'augmentation aura un impact négatif. A Paris, en ce moment, les gens manifestent contre les hausses des tarifs qui ne cessent d'augmenter.

Les automobilistes vont être démotivés, alors qu'ils avaient pris la bonne habitude de mettre leur voiture au parking malgré la revalorisation de 2015 et je pense au contraire qu'il faut les encourager en en restant là. Si cela devient trop coûteux, ils iront envahir les petites rues et les recettes vont chuter.

Etendre encore plus le stationnement payant sur voirie en mettant en place des zones réglementées et augmenter les tarifs, ce n'est pas faire cas de gens qui sont dans la précarité. Ils ont des véhicules, mais ils travaillent de nuit et quand ils rentrent le matin, ils sont obligés de tourner longtemps avant de trouver une place pour, finalement, se garer n'importe où.

C'est une préoccupation, mais il y en a une autre, celle de la désaffection des parkings résidentiels des bailleurs sociaux, dont l'ampleur me surprend. Beaucoup de gens viennent me voir pour me dire qu'ils disposent d'un parking avec leur appartement, mais qu'ils ne l'utilisent pas, parce que c'est trop cher pour eux. Cela fait déjà de nombreuses années que l'on en parle. Plutôt que d'augmenter les tarifs, pourquoi ne pas opter pour une stratégie et discuter avec les bailleurs sociaux pour inclure cela dans le cahier des charges ? Ce serait une bonne solution.

Ce n'est pas en pressant les automobilistes comme un citron que vous allez les fidéliser. Nous voterons contre l'augmentation des tarifs de stationnement.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Hervy.

**M. Hervy** : Nadine Luc ne l'a pas souligné, aussi, je me permettrai d'ajouter que nous nous réunissons régulièrement avec mes trois collègues adjoints au maire de quartier sur la question du stationnement, dans le cadre d'un groupe de travail, depuis maintenant un an. Il en ressort que nous rencontrons tous les quatre les mêmes problématiques. Ce sont des problématiques urbaines que nous connaissons hélas trop bien et qui ne sont pas propres à la ville de Choisy-le-Roi. Ce qui se passe dans d'autres villes n'est pas vraiment mieux.

Cela nécessite un gros travail, sur lequel, au même titre que le comité de pilotage, nous avons des exigences. A ce propos, j'en profite pour rappeler au nom de mes concitoyens du

quartier sud que nous progressons et que nous arrivons à bouger des choses. Je remercie par ailleurs les services pour leur réactivité, car j'ai souvent l'occasion de leur signaler des véhicules ventouse qu'ils enlèvent immédiatement, ce qui permet de libérer des places. La Ville ne pouvant pas tout régler, il y a un véritable travail sur la citoyenneté à entreprendre.

Madame Baron, je veux bien entendre que les gens qui travaillent la nuit cherchent une place pour se garer le matin, mais ceux qui travaillent le jour cherchent, eux aussi, une place pour se garer le soir quand ils rentrent. Aujourd'hui, de nombreuses familles possèdent deux ou trois véhicules, espérons que les transports en commun qui arriveront demain nous faciliteront la vie, mais en attendant il faut gérer la crise d'une manière intelligente. Il faut arriver à réguler les stationnements.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je pense être quelqu'un qui a beaucoup d'humour et qui sait utiliser la dérision pour me moquer un peu de moi-même, mais dans ce cas, je pense que nous sommes très lucides au contraire et nous ne gérons pas cette ville avec une « lueur de lucidité ». Je retiens cependant un certain nombre de vos remarques, car nous sommes très attentifs à ce qui se passe dans les quartiers. Nous n'agissons pas comme ça, à partir d'une petite lueur ou même d'une petite luciole. Non ! Nous avons la volonté que notre ville bouge et nous sommes sur des perspectives à long terme, pas sur une simple lueur. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Pour répondre à Monsieur Tisler, j'ai toujours été stupéfait de constater que les stationnements gênants ne l'étaient plus à partir dès lors qu'ils devenaient payants, je pense à la placette du quartier des Gondoles par exemple. Je trouve cela extraordinaire. Ensuite, j'entends bien que les parkings couverts demandent une infrastructure qu'il faut financer, mais pourquoi faut-il payer sur la voirie extérieure ? Je regrette que les zones bleues aient été supprimées. Pourquoi ne pas les réintégrer aux nouveaux quartiers ? L'effet serait tout aussi dissuasif, puisque la contravention est la même, et ce dispositif ne nécessiterait aucun investissement.

Le second point que je souhaitais aborder a trait aux voitures tampon des autres villes, dans les rues attenantes à la gare. Dans de nombreuses villes, par exemple, la circulation dans certaines rues sensibles est réservée aux riverains. Si, dans notre quartier, Monsieur Hervy, il n'y avait pas 80 % d'habitants des villes alentours qui se garent pour prendre le RER, il y aurait suffisamment de places.

On peut travailler sans que cela n'entraîne de dépenses. J'ai toujours regretté les zones bleues, elles sont dissuasives, on peut raccourcir le temps, elles peuvent être mises en place sans délai et sans structure, cela ne coûte rien. Reste à développer le nombre d'ASVP si nous voulons être efficaces sur cette question de stationnement.

**M. le Maire** : Nadine Luc désire apporter des précisions.

**Mme Luc** : Je voudrais ajouter que l'espace public n'a pas vocation à accueillir gratuitement les voitures. C'est notre espace public. S'il nous appartient à tous, il n'appartient donc à personne en particulier. Regardez autour de vous, Monsieur Panetta, les zones bleues sont tombées en désuétude, simplement parce qu'elles n'étaient pas efficaces.

Notre objectif est de réduire la place de la voiture en ville et, pour l'atteindre, nous devons réintroduire le stationnement payant sur la voirie. Notre espace est extrêmement contraint, puisque nous avons plus de 7 000 véhicules en surnombre par rapport aux places de stationnement sur Choisy-le-Roi. Ce n'est pas l'orientation du comité de pilotage dont parlait Monsieur Hervy que de revenir à une zone bleue.

Pour répondre à Monsieur Briennon, depuis janvier 2016, date à laquelle deux ASVP sont arrivés pour renforcer l'équipe, aucune rue de Choisy-le-Roi n'a échappé à une contravention, d'après le service. Elles ne se cantonnent plus à officier en centre-ville, mais sur l'ensemble de la ville. Je vous le confirme d'autant plus que je reçois depuis janvier 2016 beaucoup de Choisyens mécontents. L'idée est de partager l'espace public. A ce propos, j'espère que vous avez pu admirer les magnifiques affiches roses apposées sur les panneaux Decaux, il y a une quinzaine de jours.

**M. le Maire** : C'est une campagne d'intervention citoyenne pour se garer de bonne façon. Ceci étant, je partage en partie les propos de Jean-Marc Briennon, notamment sur l'aspect insupportable du stationnement sauvage et particulièrement du stationnement en double file sur les axes importants de la ville.

Il m'est arrivé, comme à tous, d'être interpellé dans la rue pour me dire que la baguette avait coûté 135 euros, avenue Victor Hugo. C'est ainsi ! Ce sont des artères à grande circulation et, si nous voulons être efficaces, il faut donner des consignes précises aux ASVP et quand ils verbalisent, ils l'assument. Moi-même, j'ai été verbalisé parce que je n'avais respecté le stationnement en alternance ; le 2 à 16 h 07. Ma voiture n'était pas garée du bon côté et j'ai eu une amende de 17 euros, que j'ai payée. Je n'avais qu'à me garer du bon côté de la rue. C'est à chacun d'entre nous de faire les efforts nécessaires.

En outre, il faut réfléchir à d'autres voies, comme les rues adjacentes du TVM et celles à proximité du RER, surtout maintenant, avec le RER D et la gare Pompadour, parce que le quartier des Gondoles en subit les nuisances. Je pense aussi à l'avenue du Maréchal Leclerc et à la contre-allée. Il suffit de regarder les plaques d'immatriculation des véhicules. Les riverains de la rue m'ont dit que c'était les riverains habitant Thiais qui venaient se garer là, puisque la contre-allée était gratuite. Nous avons aussi un travail à faire à ce niveau. Le travail sur le stationnement est un travail de longue haleine et nous devons tous nous y atteler.

Sur le fait que l'augmentation va être dissuasive, il faut raison garder, elle n'est pas très importante par rapport à celle pratiquée dans d'autres villes. Comme l'a dit Jean-Marc Briennon, l'augmentation est raisonnable et, pour ma part, je ne pense pas qu'elle décourage le stationnement en centre-ville.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

*La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (2 voix contre).*

*La délibération n° 4 est adoptée à majorité (2 voix contre).*

## **VIE INTERNATIONALE**

**→ 5. Vie internationale – Coopération décentralisée : approbation de la convention type de mécénat et demandes de subventions pour les projets du service**

**M. le Maire** : Madame Luc, y a-t-il eu des remarques en commission ?

**Mme Luc** : Aucune remarque particulière n'a été émise.

**M. le Maire** : Je vous remercie, nous passons directement au vote.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## **TRAVAUX – URBANISME**

**M. le Maire** : Madame Catoire, pouvez-vous nous faire part des réactions de la commission ?

**Mme Catoire** : Bonsoir à tous. Sur les différents points abordés en commission Travaux – Urbanisme, les délibérations n° 6 « Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et la Sadev 94 », n° 7 « Demande de subvention du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local pour l'agrandissement et la mise aux normes de l'école élémentaire Joliot Curie » et n° 9 « Autorisation accordée à la Région pour déposer un permis de construire sur la parcelle rue Mirabeau » n'ont pas appelé de remarques particulières.

En revanche, la délibération n° 8 « Demande de permis de construire pour la mise aux normes de la crèche Jean Effel » a soulevé quelques débats principalement sur la couleur de l'extension et sur l'intégration de cette même extension par rapport au bâtiment. La commission a été très partagée sur ce point.

Sur la délibération n° 10 « Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville et la société Incity », nous avons eu un débat notamment sur la question de la protection des arbres.

Enfin, concernant les délibérations n° 11 et 12 sur le déclassement du terrain du 14 avenue Villeneuve-Saint-Georges et la vente de ce terrain, des questions ont été posées sur le prix de vente et sur la capacité du promoteur à porter ce projet.

### **→ 6. Approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'ouvrage unique entre la Ville et la Sadev 94 clôturant l'opération de construction de la médiathèque dans le quartier du Port**

**M. le Maire** : Cette délibération n'ayant pas suscité de questions particulières, je la mets aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

### **→ 7. Demande de subvention du fonds exceptionnel de soutien à l'investissement local pour l'agrandissement et la mise aux normes de l'école élémentaire Joliot Curie**

**M. le Maire** : De la même façon, je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.*

### **→ 8. Crèche Jean Effel – Mise aux normes : demande de permis de construire sur la parcelle située 103 rue Mirabeau**

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Brahimi.

**Mme Brahmi** : Les goûts et les couleurs ne se discutent pas et il est difficile d'avoir un débat à ce propos. La remarque principale concernait la réalisation de l'ascenseur extérieur, car, tel qu'il est conçu, tout du moins son habillage, il ne s'intègre pas du tout selon nous au bâtiment existant et il est sans rapport avec les autres équipements publics du quartier. La

commission a émis de grandes réserves quant à son esthétisme et à son intégration au bâtiment existant.

Il pouvait se concevoir tel quel à condition de reprendre toute la façade du bâtiment pour la mettre en harmonie avec cette nouvelle réalisation, mais en l'état actuel, il ne semble pas de bon goût de la conserver telle que, même si la commission est tout à fait favorable pour mettre en conformité le bâtiment et permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. En revanche, il nous semblait que l'implantation d'une éolienne était plutôt une bonne idée, puisque la promotion des énergies renouvelables a toujours une vertu pédagogique que nous voulons encourager.

En l'état actuel, ce projet ne convenait pas pour plus de la moitié des membres de la commission. Nous demandons à retravailler l'habillage de la structure.

**M. le Maire** : Monsieur Diguët va vous répondre.

**M. Diguët** : Nous sommes convenus de nous rencontrer le 20 mai prochain avec les membres de la commission qui le souhaitent, après la visite de l'école Mandela. L'architecte sera présent et donnera son point de vue. Il n'y a aucune opposition de principe sur le fait de changer les couleurs, Mesdames. Je m'adresse aux femmes, car ce sont les membres féminins de la commission qui ne sont pas d'accord avec les couleurs, avec le consentement de Monsieur Briennon.

Quant à l'éolienne, elle ne représente pas uniquement un aspect pédagogique, elle a aussi vocation à fournir l'électricité nécessaire au fonctionnement de l'ascenseur.

**M. le Maire** : Après l'intervention de Monsieur Briennon, je vous ferai part de l'avis de la conférence des présidents, puisque que nous avons également évoqué le sujet.

**M. Briennon** : J'assume parfaitement ma part de féminité, Monsieur Diguët. Ces dames se sont si bien exprimées que je n'ai pas jugé l'utilité d'en rajouter. J'apprécie le vert quand c'est celui de Saint-Etienne, mais pas à cet endroit ni dans ce contexte. Il y a en effet un vrai problème d'intégration de cet équipement dans le bâtiment. Si l'idée est de rencontrer l'architecte le 20 mai, après la visite de Mandela, je propose de nous y rendre avec un nuancier.

**M. le Maire** : Je vais me faire porte-parole de la conférence des présidents, puisque nous nous sommes arrêtés sur ce projet que nous sommes tous d'accord pour le réexaminer. Je me félicite de cette rencontre du 20, si c'est pour retravailler sur d'autres esquisses qui seront présentées. Pour autant, me donnez-vous acte de poursuivre le travail de mise aux normes, puisque c'est l'essentiel du projet ?

**M. Diguët** : Je vous propose d'adopter la délibération, car, sinon, nous aurions de sérieux problèmes au niveau de l'obtention des subventions. Nous adoptons le projet et nous nous mettrons d'accord sur les couleurs.

**Mme Brahimi** : Ce n'est pas tant les couleurs, mais l'habillage.

**M. le Maire** : Très bien, nous reverrons l'habillage avec l'architecte. S'il n'y a pas d'autres remarques, je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*



→ **9. Autorisation accordée à la Région Ile-de-France de déposer un permis de construire sur la parcelle située 103 rue Mirabeau**

**M. le Maire** : Cette délibération n'ayant pas suscité de questions particulières, je la mets aux voix.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

→ **10. Signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Choisy-le-Roi et la société Incity (35 avenue du Général Leclerc)**

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Madame Brahimi.

**Mme Brahimi** : Je voulais revenir sur les propos de Marion Catoire. Tout le monde connaît la propriété Leleu et tout le monde se demandait ce qu'elle deviendrait après le décès de sa propriétaire. Nous avons pu découvrir le projet qui va faire l'objet de ce protocole, cependant tout le monde sait aussi que cette propriété possède un patrimoine arboré très important et nous aurions souhaité que tout soit mis en œuvre pour en conserver la majeure partie. Or, il semble qu'avec le PLU, 30% de la surface constructible seront réservés aux espaces verts.

Nous serons très vigilants pour que le maximum d'arbres soit préservé après une étude phytosanitaire du patrimoine végétal présent sur cette propriété. Nous serons également très vigilants pendant la réalisation des travaux pour qu'il n'y ait pas, pour quelque commodité, d'abatages sauvages d'arbres en catimini, comme cela a pu se produire sur la propriété mitoyenne.

C'est principalement un appel à la vigilance qui a été exprimé par la commission et que je souhaitais rappeler ce soir.

**M. le Maire** : Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : D'autres problèmes de fond ont été évoqués au cours de la commission.

Premièrement, il s'agit d'un immeuble de sept étages (R+7, rez-de-chaussée + 7). Lors de la précédente mandature, le Conseil a voté à l'unanimité pour que nous ne construisions plus des immeubles de plus de cinq étages sur Choisy-le-Roi. Ce vœu n'a pas été respecté dans d'autres endroits et c'est dommage. Nous dépensons de l'argent pour montrer en 3D la richesse architecturale du passé de Choisy-le-Roi, cela me convient, mais si nous pouvions préserver le peu qu'il nous reste, je m'en réjouirais d'autant plus. J'en veux pour exemple ce qu'est devenue l'avenue du Général Leclerc qui côtoie de plus la Demi-Lune et ce parc.

Deuxièmement, ce projet concerne la construction de 140 logements sociaux étudiants qui s'ajoute à la celle qui est en cours au quartier du Port qui s'ajoute elle-même à une précédente construction d'une résidence étudiante avenue Victor Hugo, si l'on peut encore l'appeler résidence étudiante, puisque plus de 30 % de ses logements ne sont plus dédiés aux étudiants, mais à des familles et c'est sans doute ce qui se passera là aussi.

Troisièmement, il n'est prévu que 21 places de parking pour 140 logements. Nous venons de débattre de nos soucis de stationnement et nous savons que l'avenue du Général Leclerc représente un véritable point noir à cet égard à Choisy-le-Roi, car la plupart des gens qui habitent cette rue ne peuvent pas sortir de chez eux. C'est la jungle !

Comme l'a justement dit Madame Brahimi, cette propriété fait partie de notre patrimoine. Tout le monde connaît cette maison ancienne qui fait partie du passé de Choisy-le-Roi. Nous aurions pu le préserver en réalisant d'autres projets, comme une crèche, une école de

formation ou une résidence pour retraités ; un projet qui respecte ce lieu et sa nature architecturale.

Vous aviez préempté cette maison en arguant notamment que c'était une entrée de ville et que vous n'étiez pas content de ce que faisait le promoteur. Or, c'est le même promoteur et il ne fera pas mieux. Il faut un peu de cohérence. Nous ne comprenons pas du tout ce choix ni cette entente avec ce promoteur.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Patrice Diguët.

**M. Diguët** : Je rappellerai simplement ce que j'ai déjà rappelé à la commission. Il s'agit d'une sortie de contentieux ; contentieux qui dure depuis quatre ans et qui a fait l'objet de très longs débats avec le promoteur. Le promoteur souhaitait faire une résidence de standing, alors que nous souhaitons marquer l'entrée de ville pour rappeler le caractère populaire de la ville et donc construire du logement social. Au final, nous avons trouvé un accord sur ces bases : la construction d'une résidence étudiante à caractère social qui sera gérée par un organisme, au contraire des autres, ce qui nous donnera la garantie que la résidence sera gérée comme une résidence étudiante.

**M. Briennon** : Sortie de contentieux, certes, mais qui a créé le contentieux ? En 2011, ce terrain a été préempté pour préserver l'entrée de ville. Nous étions sur un projet d'entrée de ville qui avait un certain caractère et vous ajoutez, opportunément ou pas, du logement social.

Nous avons passé cinq ans pendant lesquels tout le monde a dépensé de l'argent, le promoteur et la Ville de Choisy-le-Roi, pour aboutir à une construction étudiante en R+7 à côté de bâtiments qui sont à R+1 ou R+2, voire R+5. C'est choquant sur une entrée de ville et ce bâtiment sera donc plus élevé que les bâtiments environnants.

Vous nous garantissez que le gestionnaire à qui va être confié le dossier sera tout blanc et qu'il n'y aura pas de problème. Ajoutons cette clause dans le protocole, mais comme nous ne le connaissons pas avant deux ou trois ans, nous ne pouvons pas prendre d'engagement.

Par ailleurs, le parc est extrêmement arboré et présente des espèces rares dans le patrimoine choisyen et j'ai bien peur, au vu de ce qui est en train de se passer, que ces arbres disparaissent.

Pour ces raisons, nous voterons également contre cette délibération.

**M. le Maire** : Dont acte. Nous n'allons pas prolonger le débat plus longtemps, puisque vous n'inverserez pas votre vote. Madame Baron.

**Mme Baron** : Je me suis demandée pourquoi ne pas avoir laissé ce promoteur privé construire un immeuble résidentiel à cet endroit. C'est une entrée de ville et c'est le cachet dont la ville a besoin. Qui a créé ce contentieux ? La réponse a été donnée. Je ne vais pas reprendre ce débat, mais plutôt aborder l'aspect humain en pensant que Mademoiselle Leleu, que je connaissais bien, n'aurait jamais permis que sa demeure soit un jour gérée par un quelconque Valophis ou une quelconque collectivité. Elle est malheureusement sous tutelle et ne peut plus donner son avis, mais je sais qu'il s'agissait de ses dernières volontés avant de partir en maison de retraite.

Nous voterons contre pour toutes ces raisons.

**M. le Maire** : Cette affaire est complexe et le propriétaire souhaite céder son bien. Je ne vais pas revenir sur l'histoire et le contentieux que nous avons avec Incity et Monsieur Cohen, qui est très bien connu sur la place de Paris. Nous voulions garder la maîtrise. Ceci étant, il faudrait vous rapprocher des universités et du Crous pour connaître les besoins et les demandes conséquents de logements étudiants en Ile-de-France. Il n'est pas compliqué de questionner l'ensemble des professionnels de ce secteur.

Il est un peu facile de faire un parallèle avec l'autre résidence étudiante. Le groupe gestionnaire OSE vient de changer de direction suite à un départ à la retraite que l'on attendait d'ailleurs depuis un bon moment, parce que la gestion laissait à désirer et que de fait nous n'en avons pas la maîtrise. Les rencontres avec la nouvelle direction de la résidence constituent des signes encourageants et les modes de gestion seront sans nul doute plus opérants qu'auparavant. Je sais qu'il y a eu d'ores et déjà des départs et que quatre étudiants choisyens sont entrés. Je sais aussi que le service est vigilant et que les relations sont bonnes avec les gestionnaires.

Concernant cette dernière résidence, la démarche consistera à établir une convention d'utilisation et un contrat de gestion sociale, puisqu'elle va rentrer dans les normes des nouvelles lois de résidence sociale, avec une rigueur de gestion et un suivi de la part de l'Etat. Quel que soit le porteur, le Crous pourra avoir un regard sur cet établissement.

Nous n'allons pas plus argumenter parce que les votes sont arrêtés de part et d'autre. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire cela concernant la résidence étudiante qui est en cours de construction au quartier du Port. Vous avez accepté une modification, parce que les futurs gestionnaires ont intégré une clause qui prévoit qu'ils sont autorisés à les transformer en logements et donc à louer à des familles s'il n'y avait pas suffisamment d'étudiants. Nous avons même modifié le PLU pour cette raison et toutes les résidences étudiantes suivent ce modèle.

Vous dites qu'il y a une forte demande en Ile-de-France de la part des étudiants, mais il en est de même en France et en Europe. C'est le même problème avec le logement social. Choisy-le-Roi a pris sa part. Avez-vous pour ambition d'accueillir tous les étudiants d'Ile-de-France à Choisy-le-Roi ? Nous avons déjà deux résidences étudiantes pour lesquelles nous nous sommes prononcés de manière favorable. Nous pourrions peut-être passer à autre chose maintenant, car des familles doivent se loger.

Vous dites que vous voulez conserver l'aspect populaire, mais il y a des personnes qui aspirent à devenir propriétaires et à ne pas payer un loyer toute leur vie. Cela s'appelle l'accession sociale à la propriété. C'est ce qui était envisagé avant que vous ne préemptiez ce terrain.

Ce que vous dites est plein de contradictions. Nous, nous avons une cohérence. Le logement pour étudiants, oui. Nous en avons réalisés, c'est bien. Nous ne pouvons pas faire maintenant que des résidences étudiantes à Choisy-le-Roi, avec en outre aucune garantie que ce seront bien des étudiants qui y résideront.

Vous avez dit que le gestionnaire a changé. Il n'empêche que c'est l'ancienne mandature qui avait la main sur la résidence de la rue Victor Hugo. Il y a eu un manque de rigueur et l'on peut s'interroger.

**M. le Maire** : Vous dites que nous ne sommes pas à une contradiction près, mais je peux vous renvoyer à vos propos. Il y a des contradictions, que vous pourrez retrouver à la lecture

du procès-verbal, dans ce que vous venez de dire et dans les positions que vous avez tenues sur le logement dans cette ville. Monsieur Roche.

**M. Roche** : J'avoue que Monsieur Panetta m'embrouille. Aussi, je vais reprendre le fil des choses. Il faut savoir que les modifications du PLU permettaient à cette opération d'aller vers une capacité hôtelière. En fait, il y a deux aspects : un hôtel et une résidence étudiante. L'hôtel et la résidence sont intégrés dans un même ensemble, mais ce sont deux structures distinctes avec des espaces en commun.

Le PLU a été modifié sur ce deuxième volet, volet qui n'a rien à voir avec les étudiants. L'évolution des capacités hôtelières implique, comme c'est le cas à Alfortville, le développement d'une offre de petits studios avec un coin kitchenette aux travailleurs qui n'arrivent pas à se loger. C'est cela le projet et c'est pour cela qu'il y a eu modification du PLU. Ensuite, il est faux de dire que le premier projet proposait de l'accession à la propriété. Il n'y avait pas d'accession à la propriété dans le sens social dont nous l'entendons.

Nous verrons cette diversité tout en fin de séance, puisque nous présentons un vœu. Le logement est un sujet particulièrement technique et je suis assez ouvert pour vous apporter des explications, car, visiblement, vous vous y perdez régulièrement, vous colportez des informations trop imprécises et vous arrivez à me perdre.

Donc, soyons clairs. Vous dites que vous ne partagez pas les chiffres. Dois-je regarder dans le rétroviseur ou dois-je regarder ce que je suis en train de faire et ce sur quoi je suis en train d'obtenir des résultats ? Je préfère regarder aujourd'hui et regarder où je vais.

Les soucis de gestion ne sont pas propres à Choisy-le-Roi. Ils sont généralisés. La réglementation va nous permettre d'en reprendre la maîtrise. Cette action vous laisse peut-être de marbre, mais nous y travaillons.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 10 est adoptée à la majorité (12 voix contre).*

**→ 11. Déclassement du terrain sis 14 avenue de Villeneuve-Saint-Georges, cadastré AQ 001**

**M. le Maire** : Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 12. Vente du terrain sis 14 avenue de Villeneuve-Saint-Georges à la société Profimob**

**M. le Maire** : Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Pour reprendre l'expression de Monsieur Roche, c'est à notre tour de nous sentir embrouillés et c'est très simple à comprendre.

Lorsque vous nous avez présenté ce projet en affirmant qu'il y aurait une maison de santé, nous avons applaudi des deux mains. Par la suite, nous avons appris qu'il y aurait aussi des logements. On nous présente une chose et c'est autre chose qui voit finalement le jour.

Nous étions favorables et nous restons favorables à cette maison de santé. Nous sommes favorables sur le fond à cette réalisation, mais les formes que vous y mettez et l'imprécision qui est la vôtre nous incitent à prendre quelques précautions. D'un autre côté, nous sommes

obligés d'écouter les Choisyennes et les Choisyens. C'était votre crédo, Monsieur le Maire. Vous avez rédigé un article dans *Choisy Infos* affirmant qu'il fallait écouter la population. Que dit la population ? « On ne veut plus de bétonnage ». On peut la rassurer, parce que ce projet porte sur trois étages. Très bien. Pourquoi ne le faisons-nous pas partout ?

Je vais être tout à fait sincère, nous avons prévu de voter pour, mais nous avons changé d'avis. Lors d'une réunion de préparation de conseil de quartier, des Choisyennes et des Choisyens nous ont fait une remarque, que nous nous avons eue d'ailleurs et que je vous ai faite en conférence des présidents, sur le prix de vente de ce terrain qui est de 600 000 euros. Ne me répondez pas que ce sont les Domaines qui ont déterminé ce prix, parce que je pourrais vous parler d'affaires sur lesquelles les Domaines avaient donné leur accord et qui ont été retoquées par le tribunal administratif.

Excusez-moi de cette remarque triviale, mais vendre 600 000 euros un terrain de 1 641 m<sup>2</sup> revient à brader les bijoux de famille. D'autres l'ont fait avant vous et à plus grand échelon. Pourquoi pas ? Vous nous avez expliqué, et je l'entends, que c'était dans le but de proposer des logements à un bas prix. Vous m'avez dit en conférence des présidents que les prix s'en ressentiraient si le terrain était vendu plus cher.

Nous sommes obligés d'écouter la population, à qui on n'a pas présenté ce projet, mais on ne nous l'a pas présenté non plus. Vous arrivez toujours avec un projet plus ou moins ficelé, et celui-ci n'est pas ficelé. Donc maintenant nous avons le choix entre nous abstenir et voter pour comme nous l'avions prévu.

Pour pouvoir voter pour, nous avons besoin d'être rassurés sur deux points.

Premièrement, nous voulons être certains que les logements en question relèvent de l'accession à la propriété, qu'il y a un engagement ferme du Conseil municipal. Pour ma part, si cela pouvait réduire d'une façon drastique le prix des logements pour permettre à des personnes qui sont en HLM qui ont peu de revenus de devenir propriétaires, franchement, je l'accepterais.

Deuxièmement, il faudrait que le promoteur s'engage. Or, en conférence des présidents, on m'a dit que ce n'était pas possible. Nous avons vu, pour la résidence étudiante, qu'un prix plancher avait été négocié avec le promoteur. Dans ce cas, nous voudrions qu'un prix plancher au mètre carré soit négocié avec le promoteur.

Nous pourrions voter pour si ces deux conditions étaient respectées.

**M. Diguët** : Sur le prix du terrain, nous avons fait quelques recherches sur les dernières ventes foncières de la Ville. Le terrain de la voie des Roses pour l'AP-HP a été vendu 315,20 euros/m<sup>2</sup>, la maison de santé a été vendue 365,50 euros/m<sup>2</sup> et le dernier en date, le site de la Fonderie fine, a été vendu à un promoteur privé 357,70 euros/m<sup>2</sup>. Monsieur Panetta, nous n'avons pas bradé les bijoux de famille, puisque le prix du mètre carré du boudodrome est le plus élevé des trois ventes que nous avons faites dernièrement.

De plus, vous l'avez dit vous-même, nous avons pris en compte le caractère du bâtiment qui va y être construit, à savoir un centre médical de santé qui va accueillir entre douze et quinze médecins. Nous avons intérêt à ce que les prix soient attractifs pour inciter les médecins à venir s'installer.

Ce n'est pas seulement sur les logements, mais bien sur l'ensemble du projet que le prix du mètre carré va être modéré. Si nous voulons remplir cette maison de santé avec des médecins, il faut que les prix soient attractifs, sinon ils ne viendront pas.

Je dis que nous n'avons pas bradé. 365,50 euros le mètre carré, ce n'est pas brader, contrairement à ce que vous pensez. J'insiste sur le caractère de ce bâtiment qui est très attendu par la population.

**M. le Maire** : Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Cette maison médicale est un projet extrêmement intéressant et je pense qu'il n'y a pas débat et j'ose espérer que tout le monde autour de la table est convaincu de la nécessité d'un tel projet dans le contexte actuel.

S'agissant du prix, j'ai noté vos explications, Monsieur Diguët. Néanmoins, on ne peut pas comparer cette cession avec celle du terrain de la Fonderie fine qui était extrêmement pollué et qui nécessitait, si je m'en souviens bien, un coût important de dépollution.

J'ai bien noté que vous confirmiez que les logements en question étaient des logements en accession à la propriété et que l'effort financier qui était fait sur le terrain avait pour but de réduire au maximum les éléments tarifaires globaux du projet, en particulier pour les cabinets médicaux. Je vous remercie pour ces précisions.

Pour aller au bout de la démarche, je pense qu'il est important que l'ensemble des riverains soit associé de façon assez étroite à ce projet, en particulier sur la perspective architecturale. A ce sujet, Monsieur Boivin a entendu ce soir un certain nombre d'observations.

Je regrette que ces décisions soient extrêmement saucissonnées. Il s'agit d'une vente de terrain et nous verrons probablement passer le permis de construire en Conseil un peu plus tard, mais je n'en suis pas sûr, et nous verrons passer dans un troisième temps les conventions de gestion avec le gestionnaire des cabinets médicaux, si ce ne sont pas les médecins eux-mêmes qui reprennent le dossier.

Il est regrettable que cela soit saucissonné, mais je comprends bien la réglementation et les éléments. Dans ces conditions, nous allons valider cette délibération.

**M. le Maire** : Laurent Ziegelmeier.

**M. Ziegelmeier** : C'est un très beau projet, très intéressant pour le quartier, parce qu'il faut revenir au fond du sujet qui est la démographie médicale. Nous débattons sur le prix de vente du terrain, mais la baisse de la démographie médicale sur notre ville est le sujet de fond.

Oui, il faut écouter tous les Choisyennes et les Choisyens, de même qu'il faut écouter les membres des conseils de quartier des Gondoles sud et ceux des Gondoles nord, mais il faut aussi écouter les professionnels de santé qui sont à l'origine de ce projet sur ce quartier, qui sont dynamiques et motivés. Il faut écouter les Choisyennes et les Choisyens de ce quartier qui se rendent dans un cabinet médical qui n'est pas à la hauteur de leurs attentes. Oui, il faut écouter tout le monde, y compris ceux qui ont des vrais besoins de santé, en particulier sur ce quartier.

**M. Diguët** : Comme le disait à juste titre Monsieur Briennon, il faut rappeler que ce projet fera l'objet d'une présentation très concrète, non seulement lors des comités de quartier des Gondoles sud mais également lors des comités de quartier des Gondoles nord. Il faut rappeler également que le projet, tel qu'il a été conçu et imaginé par les architectes, l'a été avec les professionnels de santé. Le bâtiment correspondra aux souhaits des professionnels de santé.

**M. le Maire** : Je précise que c'est une opération privée et que le collectif de médecins a acheté le terrain. Il est de notre responsabilité de les soutenir dans leur démarche. J'écoutais récemment, sur *RMC*, l'émission d'Eric Brunet, dont on ne peut pas dire que ce soit un grand progressiste, sur les déserts médicaux, où il était question des zones rurales, mais aussi des zones denses en habitants et où des médecins témoignaient de leurs difficultés.

Il est important de soutenir la démarche de ces médecins, d'autant qu'elle répond fortement à un besoin de la population. En outre, ils proposent une diversité de soins avec des médecins généralistes et des médecins spécialistes. De fait, pour que leur projet puisse voir le jour, il y a eu discussions et débats et la question portait sur quinze logements ou plus.

J'ai dit que j'étais prêt à les soutenir sur toute opération. Œuvrons pour des prix de sortie plancher, mais pour tout le monde, dans toute opération privée, avec n'importe qui (je ne vais pas citer de noms, même ceux qui ont deux noms).

**M. Diguët** : Monsieur Briennon, je souhaiterais vous préciser que le coût de la dépollution était compris dans le prix que je vous ai donné pour la Fonderie fine. Sans dépollution, le prix du terrain était de 260 euros/m<sup>2</sup>.

**M. le Maire** : En conclusion, nous avons réussi à mettre en place une maison de santé sur ce quartier. De fait, nous avons opté pour l'accession, parce qu'il est important d'assurer un équilibre financier. C'est pour cette raison aussi qu'il y a des logements. Si nous avions conclu un bail emphytéotique, l'équilibre aurait été différent. Il y aurait eu une maison de santé avec peut-être trois ou cinq logements. La question était différente.

Ceci étant, ce n'est pas le choix qu'a fait le collectif de médecins. Il a voulu acquérir et porter les biens en gestion groupée. C'est sa volonté. Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Vous vous êtes engagés. Le Conseil municipal est d'accord sur le fait que cette opération sera réservée à l'accession à la propriété. C'était une condition importante pour nous. Avec cette réserve, nous pourrions voter pour.

Toutefois, nous sommes un peu déçus. Premièrement, parce que Profimob est un promoteur et par définition ce n'est donc pas un bienfaiteur des œuvres sociales. Il est là pour faire de l'argent et, quand il aura les mains libres, il pourra vendre au prix qu'il voudra, puisqu'il n'y a pas de prix plafond. Les chiffres ont toute leur importance, puisque l'argent se fait rare et, si l'on veut réaliser d'autres projets, il faut savoir ce que l'on fait avec l'argent et à qui on le donne.

Deuxièmement, parce qu'il n'y aurait que six nouveaux médecins. Vous comprenez qu'il y a une manière et manière de présenter les choses. Nous applaudissons des deux mains pour cette maison de santé, mais on nous a dit après coup que six des douze ou quinze médecins sont déjà installés en ville. Cela ne supprime pas l'intérêt de l'opération, mais, c'est moins intéressant que ce que nous pensions. J'ose espérer que ce sont des médecins extérieurs à la ville qui viendront augmenter le nombre de médecins, parce nous en avons besoin, et qu'ils auront des spécialités qui n'existent pas en ville.

Il y a eu un débat de fond intéressant. Nous avons bien noté vos engagements et nous allons voter ce projet. Merci.

**M. le Maire** : Madame Baron.

**Mme Baron** : Tout est dit, nous allons simplement expliquer notre vote. Il est vrai que le prix de vente du terrain est très abordable, mais il est vrai aussi que Profimob est un promoteur

réputé. Il a notamment réalisé une maison de santé sur Orly dans le respect de l'environnement et a participé au centre de l'entrepreneuriat avec la société le Lys Rouge.

C'est un fait que les médecins sont de plus en plus débordés. Ils travaillent dix à douze heures par jour, car ils ne sont plus assez nombreux dans nos banlieues. Il est donc louable de se mobiliser pour la création d'une maison médicale regroupant une douzaine de médecins, d'infirmiers et de spécialistes et de développer une offre de santé de proximité, en espérant toutefois que les conditions soient clairement incitatives pour qu'ils viennent s'y installer. A ce sujet, j'ai conseillé à une infirmière de venir vous voir, parce qu'elle m'a confié que ce ne serait certainement pas à sa portée financièrement.

Lors d'une commission de quartier, certains nous ont dit que cet espace vert, s'il était aménagé d'une façon agréable, permettrait une ouverture sur la Seine et donc un poumon d'oxygène à l'entrée de l'avenue de Villeneuve-Saint-Georges, qui nous réserve par la suite de vilaines surprises. Nous aurions eu un parc agréable et chaleureux, comme on en voit dans les villes et sur Paris, ouvert la journée et fermé le soir, et nous aurions pu garder une partie du terrain dédiée aux activités de pétanque et à la Gaule de Choisy qui compte près de 600 adhérents, dont 300 Choisyens. Cela aurait été un endroit idéal pour s'installer sur des bancs. Je vois très bien un paysage ouvert sur la Seine qui aurait permis de faire ce que vous désiriez par le passé. En cherchant bien, il y avait certainement d'autres possibilités dans ce quartier pour cette maison de santé.

Tout le monde est d'avis qu'il est important de donner un cachet à la ville. C'est dommage, nous perdons quelque chose, mais nous allons approuver cette délibération.

**M. le Maire** : Nous perdons peut-être quelque chose, mais nous gagnons en santé pour les Choisyens. Sur la question de l'espace vert, je crois qu'il n'y a pas plus beau poumon vert que notre parc interdépartemental des sports, le parc Choisy – Créteil – Val-de-Marne qui est à proximité. S'il y a quelque chose à préserver, c'est surtout ce parc et sa biodiversité. Je sais que la Gaule de Choisy s'en sert régulièrement et organise des championnats de France ou d'Europe de pêche. C'est cela qui est surtout à préserver avec nos quais de Seine sur lesquels nous travaillons fortement.

Sur la question des possibilités d'installation des médecins, sachez que les services travaillent aussi sur Choisy sud, de même que sur Choisy centre, puisque deux médecins de la dalle vont partir à la retraite, ce qui va poser la question notamment des ordonnanciers pour les pharmacies du centre.

Nous avons un important travail à accomplir et un appel aux médecins à lancer. La plupart d'entre eux souhaitent se regrouper avec un secrétariat commun et ne pas être seuls. Cela se fait de plus en plus et nous avons à développer cet aspect sur la ville. Il n'y a pas de médecin à Choisy sud et le taux est de 0,2 médecin pour 1000 habitants sur Choisy nord. N'oublions pas que cela fait partie du plan local de santé que nous avons voté ici.

Je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.*



## ADMINISTRATION GENERALE

### → 13. Modification de la composition des commissions municipales

**M. le Maire** : Certains groupes du Conseil ont souhaité faire évoluer la composition des commissions, ce qui nous amène à délibérer à nouveau selon la liste des modifications que vous trouverez sur table. Nous vous proposons de voter de manière groupée, ainsi que nous l'avions fait lors de l'installation des commissions municipales.

#### Commission Culture – Sports – Jeunesse – Vie associative

- Françoise JUHEL remplace Christiane MORO

#### Commission Enfance – Petite enfance – Périscolaire – Enseignement

- Bernard BOIVIN remplace Christiane MORO
- Frédéric DRUART remplace Yves PERYAGH

#### Commission Action sociale – Solidarité – Exclusion – Hygiène santé

- Christiane MORO remplace Chantal GRASSET PRIAN
- Bernard ATHEA remplace Christiane MORO

#### Commission Accessibilité des personnes handicapées

- Christiane MORO remplace Anne-Marie ARNAUD
- Christophe NEUVILLE remplace Christiane MORO

A la demande des présidents de groupe, nous aurons à voter d'autres modifications concernant certaines instances telles que le CCAS et la Régie du théâtre lors du prochain Conseil municipal. Au même titre que pour les modifications des commissions, je vous demande de faire remonter au plus vite les modifications de ces instances.

**Mme Baron** : Monsieur le Maire, vous comprendrez pourquoi je vais prendre la parole. En conférence des présidents, non seulement il n'a pas été question que Monsieur Peryagh ne fasse plus partie de la commission Enfance, mais vous m'aviez dit qu'il continuerait d'y siéger. Nous ne pouvons donc que prendre acte de votre décision qui va à l'encontre de vos propos.

Lors de l'installation de notre groupe, vous avez dit, je vous cite : « (...) et du fait, le groupe pourra participer aux travaux », autrement dit, pourra prendre la parole. Puis, vous êtes revenu sur vos propos, après avoir été certainement influencé. Nous pouvons participer, mais nous ne pouvons pas prendre la parole. Récemment, lors d'une commission à laquelle je participais avec cinq personnes, j'ai dû me justifier, dire que ce n'était pas une insulte de ma part de ne pas répondre. C'est étrange d'être dans une commission avec très peu de participants et de ne pas prendre la parole.

Ensuite, vous nous retirez la seule commission à laquelle nous participons, contrairement à ce que vous aviez indiqué dans un courrier du 21 mars : « (...) ainsi les membres de votre groupe seront représentés au sein de la seule commission Enfance – Petite enfance – Périscolaire – Enseignement, par Monsieur Peryagh ». Nous sommes très déçus, mais pas étonnés du tout.

Ce que vous dites et ce que vous faites est contradictoire, mais puisque personne ne dit rien, je suppose une banale arrière-pensée politique de l'ensemble des responsables des

groupes. Un groupe vient d'être constitué et au lieu de décider de travailler ensemble, vous pratiquez la discrimination complète.

Je n'ai jamais reçu d'agenda des commissions et je ne m'en suis jamais plainte et j'ai toujours respecté le règlement intérieur. Aujourd'hui, nous formons un groupe et à ce titre, je cite le règlement intérieur : « *Aucune liste représentée en son sein à l'issue des élections municipales ne doit être exclue* ». Ceux qui excluent une liste minoritaire des commissions municipales méconnaissent le principe de la représentation, même proportionnelle, qui doit garantir au terme de la loi l'expression pluraliste des élus.

**M. le Maire** : Veuillez conclure, Madame Baron, nous avons convenu d'une intervention de trois minutes.

**Mme Baron** : Ce n'est pas possible, c'est trop important, Monsieur le Maire.

**M. le Maire** : Vous n'avez pas posé de question. Concluez, s'il vous plaît, ou je serai contraint de vous couper la parole.

**Mme Baron** : Excusez-moi de ne pas avoir enclenché mon chronomètre. Simplement, ce que je dis ne vous plaît pas.

**M. le Maire** : Je vous répondrai ; je suis très à l'aise sur ce sujet.

**Mme Baron** : Vous êtes seul à décider et aucun règlement intérieur ne peut être inscrit dans le marbre. Nous ne voulions pas participer au vote, mais au final nous voterons contre.

**M. le Maire** : Madame Baron, je pensais que vous aviez compris ce qui vous a été expliqué sur la proportionnelle et ce que cela impliquait pour les commissions, mais je m'aperçois que ce n'est pas le cas. En tout état de cause, nous avons pris acte du fait que vous pouviez être présente à toutes les commissions.

**Mme Baron** : Oui, mais sans pouvoir prendre la parole.

**M. le Maire** : Nous allons vous renvoyer le règlement intérieur pour que vous puissiez bien comprendre ou je vois une autre solution. Lors d'une prochaine conférence des présidents, demandez une révision du règlement intérieur et présentez un amendement. Nous le soumettrons au Conseil municipal. Aujourd'hui, le règlement intérieur est celui-là et il a été adopté par chacun d'entre nous en début de mandature. Il faut en prendre acte.

Concernant la modification de la composition de la commission, elle a été demandée il y a un certain temps. Je me souviens que Monsieur Panetta est intervenu pour demander qu'un membre de son groupe puisse remplacer celui qui avait démissionné. La proportionnelle est là et elle fait loi, malgré des modifications internes.

**Mme Baron** : Vous l'avez écrit dans votre courrier du 21 mars.

**M. le Maire** : Oui, mais c'était avant la décision des présidents de groupe et le principe même de modification au sein de la commission et la demande du groupe UCA. Dès lors, nous en avons pris acte et nous avons mis en œuvre ce qui était demandé par le groupe UCA du fait de la démission de Monsieur Peryagh de ce groupe.

S'il vous plaît, nous n'allons pas en débattre plus longtemps. Comme vous l'avez mentionné, vous connaissez le règlement intérieur. Tous les membres du Conseil municipal peuvent participer aux commissions s'ils en font la demande auprès du président. Ils peuvent assister aux travaux, avoir accès aux documents et aux délibérations et assister aux débats. Dans le

cas où ils ne sont pas membres de la commission, ils ne prennent part ni à la discussion ni au vote. Ce sont les dispositions du règlement intérieur. Ce n'est pas écrit dans ces termes, mais c'est de cette façon que l'on peut tous l'interpréter et tous les membres du Conseil s'y tiennent.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Je souhaiterais intervenir, car j'ai été interpellé entre les lignes. Je voudrais intervenir tout d'abord pour apporter une précision. C'est au nom du groupe UCA, et je ne vois pas comment il aurait pu en être autrement, que j'ai demandé à Monsieur le Maire de retirer Monsieur Peryagh de cette commission et de le remplacer par Frédéric Druart.

Les électeurs ont donné un mandat pour défendre un programme et Monsieur Peryagh a décidé, pour des raisons qui lui appartiennent, qu'à priori notre groupe ne défendait pas ce programme – il faudra m'expliquer sur quels points – et nous a informé qu'il quittait le groupe. C'est son droit. En tout état de cause, on prend ses responsabilités. Je vois mal un groupe politique continuer à accorder sa confiance à une personne qui le quitte. Ensuite, on s'en tient au règlement intérieur.

Lorsque l'on m'a demandé si j'étais d'accord pour qu'il puisse assister aux commissions, j'ai accepté tout de suite. Cependant, je ne vais pas donner des armes à des personnes qui ont comme principale ambition de détruire notre groupe, ce qui est fort de café de la part d'une personne qui n'habite pas la ville et qui doit sa présence autour de cette table à un artifice qu'elle utilise depuis dix ans. Vous habitez Thiais, Madame Baron, et je ne comprendrai jamais...

**Mme Baron** : Nous ne sommes pas ici pour parler de la vie privée des élus.

**M. Panetta** : Vous m'interpellez dans vos écrits et au Conseil, alors que vous n'habitez pas notre ville et vous y mettez un certain désordre. Je suis désolé.

**M. le Maire** : Je ne vais pas vous laisser débattre l'un et l'autre. Je rappelle simplement que pour être élu sur la ville de Choisy-le-Roi, il suffit de payer des impôts sur la commune.

**Mme Baron** : Le législateur le dit. On a le droit, quand on paie des impôts dans la ville.

**M. le Maire** : C'est ce que je viens dire, Madame Baron. Si vous êtes élue, c'est que de fait votre élection a été validée. La démocratie a parlé. Après, on peut débattre des choix des uns et des autres. Je soumetts ces modifications au vote.

*La délibération n° 13 est adoptée à la majorité (2 voix contre).*

#### → 14. Election des représentants de la commune à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Métropole du Grand Paris

**M. le Maire** : Dans le cadre de la réforme territoriale, plusieurs instances doivent être mises en place. Nous avons nommé les représentants à la CLECT territoriale lors d'un dernier Conseil municipal. Il convient ce soir de nommer les représentants à la CLECT métropolitaine notamment pour gérer les transferts.

Nous vous proposons pour la Majorité, Frédéric TISLER en tant que titulaire et Catherine DESPRES en tant que suppléante. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. Briennon** : Monsieur le Maire, dans la continuité de ma participation à la CLECT de la CASA et dans mon objectif et mon souhait de valoriser auprès de la Métropole du Grand

Paris la ville de Choisy-le-Roi, je suis heureux de vous faire part de ma candidature à ce poste, pour lequel je vous propose Madame Corine BERCIER comme suppléante.

**M. le Maire** : Merci. Nous avons deux listes. Je vous propose de faire un vote à main levée si vous en étiez d'accord. C'est un vote par liste bloquée.

*La liste de la Majorité, avec Monsieur Tisler, titulaire, et Catherine Desprès, suppléante, est approuvée à la majorité.*

**M. le Maire** : Je vous remercie, siègera donc dans les réunions de la CLECT de la Métropole du Grand Paris, Frédéric TISLER et, s'il ne peut pas s'y rendre, je lui demande de faire le nécessaire pour que Catherine DESPRES puisse s'y rendre.

**M. Tisler** : Monsieur le Maire, je tiens à vous signaler que pour la CLECT territoriale il a été décidé que le titulaire et le suppléant siègeraient ensemble avec une seule voix. Même si cela peut poser des problèmes d'effectif, il serait souhaitable que la MGP prenne la même disposition.

**M. le Maire** : Je ne pense pas que cela puisse se faire au regard du nombre de personnes qui vont siéger, soit près de 235 personnes. Vous comprenez bien que quand tous les membres de la MGP se réuniront pour décider, ils ne se réuniront certainement qu'une seule fois et, sans vouloir présager de quoi que ce soit, j'ai bien peur que ce soit l'administration de Monsieur Ollier qui décide des choix qui seront faits dans cette CLECT. Cela ne m'empêchera pas d'intervenir dès lundi au Conseil métropolitain pour poser cette question, mais je suis sûr que je serai le seul à la poser.

**→ 15. Approbation de la convention type de parrainage dans le cadre de la valorisation du domaine royal de Choisy-le-Roi (reconstitution 3D)**

**M. le Maire** : Dans le cadre des réserves parlementaires, nos parlementaires peuvent décider d'aider des projets. A ce titre, le député de la circonscription a choisi de nous soutenir sur ce projet à hauteur de 25 000 euros.

Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 16. Espace Langevin : tarification et modalités de paiement des « vacances familles »**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.*

**→ 17. Demande de subvention de fonctionnement et d'investissement auprès du Département du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France, pour les lieux de pratique des musiques actuelles**

**M. le Maire** : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas. Je mets la délibération aux voix.

*La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

## → 18. Compte rendu des décisions L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

**M. le Maire** : Y a-t-il des questions ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Concernant la décision 16.078 « Décision de signer un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 euros avec la Caisse d'Epargne », je souhaiterais connaître les conditions et durée de cette ligne de trésorerie.

Concernant la décision 16.082 « Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Valophis Habitat pour le bien sis 102 avenue de Villeneuve-Saint-Georges à Choisy-le-Roi », dans le même environnement que celui qui a été concédé au SAF récemment, je voudrais savoir pourquoi c'est à Valophis que l'on délègue ce droit de préemption et dans quel but.

**M. Tisler** : Nous allons tenir une commission des finances en préparation du prochain Conseil municipal. Je pense que le lieu est plus adéquat pour répondre à une question aussi technique. Je vous propose ce soir de mettre votre question sur la décision 16.078 à l'ordre du jour de la commission des finances.

**M. le Maire** : Je retiens la proposition de Monsieur Tisler si vous en êtes d'accord. Concernant votre seconde question sur la décision 16.082, Chloé Loridant, directrice de l'aménagement, va vous répondre.

**Mme Loridant** : Le 102 avenue Villeneuve-Saint-Georges étant attenant à un patrimoine de Valophis Habitat, il lui a été proposé de réaliser une étude de réhabilitation pour rester en logement social.

## VŒUX

**M. le Maire** : Comme je l'ai mentionné en début de séance, le vœu présenté par la Majorité municipale pour la cessation des opérations militaires de l'Etat turc au Kurdistan sera présenté au prochain Conseil municipal. Il a été remplacé par le vœu sur le TAFTA qui vous a été remis sur table.

### → Vœu sur le TAFTA présenté par la Majorité municipale

**M. Ennaoura** : « *Considérant que les négociations du traité de libre-échange transatlantique (TAFTA), également connu sous l'acronyme TTIP, se déroulent dans la plus grande opacité ;*

*Considérant que ce traité entraînera le nivellement par le bas des normes européennes environnementales, sociales et sanitaires, permettant l'arrivée sur le marché européen de produits autorisés uniquement aux Etats-Unis, tels que la viande bovine enrichie aux hormones ou les produits de base d'organismes génétiquement modifiés, sans possibilité pour le consommateur de connaître la composition des produits ;*

*Considérant que ce projet de traité abolit de fait l'Etat de droit au profit du droit des seules entreprises leur permettant d'assigner en justice des Etats ou des collectivités devant des tribunaux arbitraux, dès lors que leur réglementation entraverait la libre concurrence, remettant ainsi en cause de nombreux acquis sociaux essentiels et les services publics locaux et nationaux et ôtant tout pouvoir de décision politique aux instances démocratiquement élues ;*

*Considérant que le modèle de libre échange non régulé prôné par ce projet de traité accentuerait dramatiquement les inégalités sociales, la pauvreté et une concentration de plus en plus importante des richesses aux mains de grandes entreprises multinationales et que ce modèle n'est pas soutenable ;*

*Considérant qu'un traité entre l'UE et le Canada est en cours de finalisation (CETA) comportant les mêmes dangers que le TAFTA ;*

*Considérant que de nombreux collectifs citoyens se mobilisent contre ce projet des deux côtés de l'Atlantique ;*

*Considérant la place fondamentale des collectivités locales dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique ;*

*Considérant que 668 collectivités, dont le Département du Val-de-Marne, se sont d'ores et déjà proclamées hors TAFTA ;*

*La Ville de Choisy-le-Roi,*

- *appelle le gouvernement français à stopper les négociations de ce traité de libre échange transatlantique,*
- *demande la non-ratification de l'accord UE-Canada (CETA),*
- *se déclare hors TAFTA et hors CETA,*
- *demande l'ouverture d'un débat national impliquant la pleine participation des collectivités locales et des citoyens sur les risques portés par la politique commerciale de l'UE et de la France,*
- *signe la déclaration de Barcelone, présentée lors de la première rencontre pan-européenne des 21 et 22 avril 2016. »*

**M. le Maire** : Y a-t-il des observations sur ce vœu ? Monsieur Briennon.

**M. Briennon** : Monsieur le Maire, chers collègues, je regrette que ce vœu ne soit pas écrit au conditionnel. Il semble oublier le rôle essentiel d'un organe de l'Europe qui s'appelle le Parlement européen, dont la vocation est justement de valider ou de ne pas valider les décisions qui pourraient être prises et pour lesquelles le Parlement européen a confié à une majorité relativement large, à 80 % des députés européens, ce mandat de négociation aux négociateurs avec les Américains. Néanmoins, c'est au Parlement européen que revient le dernier mot sur le sujet.

Bien évidemment, nous ne pouvons pas être d'accord avec l'opacité dans laquelle se déroulent ces négociations et nous réclamons, nous aussi, qu'une communication soit faite auprès du Parlement européen sur le statut et sur les avancées des négociations.

Nous ne pouvons pas admettre que soient franchies les lignes rouges qui sont présentées comme des éléments de fait dans le présent vœu. Je pense en particulier à la question de l'exception culturelle, je pense à la question des normes, je pense à la question de l'alimentation, je pense à la question de l'arbitrage. Néanmoins, même s'il s'agit là pour nous de lignes rouges que nous n'accepterons pas de franchir, la présentation de ce vœu qui en fait un état de fait et qui ne prend pas en compte le rôle du Parlement européen ne peut pas nous satisfaire. Nous nous abstenons de ce sur vœu.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Ziegelmeyer.

**M. Ziegelmeyer** : A la différence du Modem, notre groupe votera ce vœu contre ces projets d'accord néfastes. Je partage les remarques de M. Briennon sur le Parlement européen, mais si l'on prend en considération l'accord avec le Canada qui est globalement l'équivalent

du TAFTA, le Parlement européen a été malheureusement bien mis de côté dans la discussion.

Sur le TAFTA, au regard des documents qu'une ONG a produit et qui auraient dû être produits légalement par les organismes concernés, le Parlement européen a délégué, mais il a été aussi bien mis de côté.

Pour que ce vœu soit intéressant et pour ne pas rester dans un dispositif de posture, puisque l'on parle du Parlement européen, n'oublions jamais que, dans les fondements actuels du fonctionnement de l'Union, il y a la concurrence libre et non faussée et que cet aspect permet des négociations sans fin sur le plan écologique et social.

Enfin, il ne faut pas en rester au niveau du vœu. C'est pour cela que nous avons largement contribué à sa rédaction avec les autres groupes de la Majorité et que nous proposons dans ce vœu la signature de la déclaration de Barcelone, qui réunit des collectivités de plusieurs pays européens de différentes couleurs politiques qui se posent des vraies questions sur l'avenir du fait de ces accords. Pourrons-nous continuer à développer les services publics ? Pourrons-nous continuer à mettre des clauses sociales et des clauses d'insertion, comme on le fait à Choisy-le-Roi ? Nous voterons ce vœu sans état d'âme.

**M. le Maire** : S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets ce vœu au vote.

*Le vœu sur le TAFTA est adopté à la majorité (12 abstentions)*

→ **Vœu pour le droit au logement social en Ile-de-France présenté par la Majorité au nom du groupe Ecologie les Verts, le groupe des Elus socialistes et républicains et le groupe Front de gauche Républicain et Citoyen**

**M. Roche** : Mes chers collègues, je vous présente ce vœu pour dénoncer les premiers stigmates de la politique menée par la nouvelle majorité de droite du Conseil régional.

En mars, la Région a voté un dispositif de lutte contre les ghettos sociaux – mesurez bien les mots –, dont la mesure principale consiste à cesser les financements régionaux en faveur de la contribution des logements PLAI, c'est-à-dire les plus sociaux, les plus financés qui permettent des prix de loyer les plus bas, dans des communes possédant plus de 30 % de logements sociaux.

Ainsi, par ce diktat dogmatique, mes chers collègues, vous avez dû être ravis d'apprendre que Choisy-le-Roi faisait partie des villes ghetto, ghetto social, ainsi que l'ont affirmé Madame Valérie Pécresse et Monsieur Geoffroy Didier.

Nous, élus Choisyens, avons le souci de voir l'offre de logements sociaux se rééquilibrer en Ile-de-France, tout particulièrement sur le territoire de la Métropole du Grand Paris, mais les vrais ghettos, ceux de l'entre-soi, ne sont-ils pas dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement ? Je fais référence aux dernières manifestations qui ont eu le mois dernier sur un projet d'implantation d'un centre d'accueil qui a suscité des commentaires assez iniques. Je parle évidemment de Neuilly-sur-Seine, ou plus près de nous, d'Ormesson-sur-Marne ou de Saint-Maur-des-Fossés, pour ne citer que ces villes.

Nous aimerions que la Région se soucie de cela plutôt que de simplement stigmatiser. Quel est l'intérêt de stigmatiser ainsi les villes qui jouent le jeu au regard de la crise du logement et des besoins de toutes les populations ?

A Choisy-le-Roi, nous sommes fiers de notre politique de l'habitat basée sur la diversification, avec un tiers de logement social, un tiers de locatif libre et un tiers en

accession et avec, pour parc social, toutes les typologies de logement, du plus social à l'intermédiaire.

Toutefois, aujourd'hui, cette nouvelle majorité régionale voudrait nous faire renoncer à notre objectif d'offre équilibrée et adaptée, dans laquelle la production de logements PLAI n'entraîne nullement une augmentation fantasmée de la part de logements sociaux et très sociaux. Pire encore, ce dispositif régional sans nuance ni vision vient mettre en difficulté l'un de nos projets phares de notre contrat de ville passé avec les Choisyens, par l'incertitude pesant sur le bouclage financier du projet de résidence pour personnes en rupture d'hébergement destinée à accueillir des femmes fragilisées par leur parcours de vie ou devant fuir leur foyer.

C'est pourquoi, mes chers collègues, face à ce dispositif régional infondé, mais aussi en rappelant à l'Etat la nécessité de faire respecter la loi SRU et en demandant à la Métropole du Grand Paris de se saisir de l'impérieuse nécessité de rééquilibrer l'offre de logements sociaux sur l'ensemble de son territoire, nous – j'associe Christophe Neuville qui est mon conseiller municipal sur l'accompagnement social et au logement – souhaitons vous inviter à voter ce vœu. Merci.

**M. le Maire** : Merci de cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : La ficelle est bien grosse. Ce n'est pas un vœu, c'est une revanche politique.

Les élections sont finies, Monsieur Roche. La gauche a perdu. Vous dites : « *Demande le retrait du plan régional de lutte contre les ghettos sociaux et des restrictions donnant accès aux fonds régionaux pour le logement très social* ». C'est grave ! En outre, c'est une version, et je vais mesurer mes mots, caricaturale des propos de Madame Péresse. D'ailleurs, vous en parlerez avec votre collègue socialiste d'Alfortville qui n'est pas contre cette loi et avec vos collègues socialistes du Val-d'Oise qui ne sont pas non plus contre cette loi. Ceux qui sont vent debout contre cette loi, ce sont les communistes dans leur intégralité, à 100 %.

Ce n'est pas sérieux. Nous considérons que ce vœu est une attaque en règle contre Madame Péresse et dans ces conditions nous ne pouvons pas prendre part au vote.

Madame Péresse n'a jamais dit qu'elle ne financerait plus les logements sociaux. Qu'a dit Madame Péresse ? Elle a dit qu'elle ne financerait plus les logements sociaux dans les villes qui dépassent 30 %. Elle aurait pu avancer le seuil de 25 %, puisque c'est la loi, mais elle a retenu celui de 30 %. C'est une règle de bon sens qui est partagée par 60 % des élus. On peut les interroger. Certains n'oseront peut-être pas l'avouer devant un micro ou à la télévision pour des postures politiques par rapport à leurs électeurs, mais je suis certain que si l'on ajoutait tous ceux qui le disent « en off », on pourrait dépasser les 60 %.

Vous avez dit tout à l'heure que l'on vous embrouillait, mais dans ce cas, excusez-moi, c'est de la manipulation.

A-t-elle dit qu'elle baisserait les dotations aux logements sociaux en Ile-de-France ? Est-il vérifié dans le budget que le budget alloué aux logements sociaux est en baisse ? Non, il est redistribué et c'est du bon sens.

C'est une chance pour notre ville, parce qu'il ne suffit pas de loger les gens, encore faut-il les accompagner. Vous ne pouvez pas accompagner des gens dans une ville si vous construisez 30, 40, voire 50 % de logements sociaux.



Nous avons parlé budget et prix de terrain ; des choses qui peuvent paraître anodines, mais pour aider les gens, il faut de l'argent et l'argent, dans les collectivités ou dans un Etat, rentre par l'impôt. S'il n'y a pas suffisamment de foyers imposés dans une ville, comment voulez-vous aider ceux qui ne le sont pas ? Ils n'y sont pour rien, mais comment voulez-vous les aider ?

Je le dis tel que je le pense. Sur toutes les ondes, à la télévision, partout, on présente les choses de cette façon. Que vous ne soyez pas d'accord, je peux le comprendre, mais que vous souhaitiez continuer, comme va le faire Vitry avec son projet de folie pure de 4 000 logements sur des tours de 15 à 17 étages, je ne le comprends pas. Vitry refait les erreurs des années 60. Qui souhaite encore habiter dans des tours de 15 à 17 étages, quelle que soit sa condition sociale ? Dites que vous n'êtes pas d'accord, dites que vous voulez continuer à financer du logement social jusqu'à ce qu'il y en ait 50, 60 ou 70 % dans la ville, c'est votre droit, mais respectez ce qu'ont dit les électeurs dans les urnes.

C'est une mesure phare du programme de Madame Péresse dans la Région. Elle ne l'a pas caché et, d'ailleurs, elle est en train de mettre en œuvre tout ce qu'elle a annoncé dans son programme et certains qui nous gouvernent pourraient en prendre de la graine. Je ne vois pas pourquoi on demanderait au gouvernement de censurer la volonté de l'électeur qui a choisi la politique qu'il désire.

C'était clairement expliqué. Les électeurs ont choisi de voter pour cette mesure et à Choisy-le-Roi beaucoup s'en réjouissent. Cela ne veut pas dire que nous sommes contre le logement social et cela ne veut pas dire non plus que les subventions aux logements sociaux baisseront. Nous allons les redistribuer. Cela devrait vous faire plaisir. Il y en aura à Neuilly-sur-Seine, dans le 16<sup>ème</sup>, à Ormesson, à Nogent et à Saint-Maur. Réjouissons-nous.

**M. le Maire :** Si nous nous en référons à la volonté des électeurs, les électeurs de Choisy-le-Roi ont voté à 53 % pour la gauche au deuxième tour. Il est donc normal que le Conseil municipal dans sa composition puisse porter ce vœu, Monsieur Panetta. Si vous faites référence à l'exécutif régional, de même, nous pouvons faire référence à l'exécutif municipal et à sa composition qui a encore été fortement confirmée au cours des élections régionales. Avec 53 % au deuxième tour à Choisy-le-Roi, les choses sont dites.

Relisez bien le vœu et les considérants et vous comprendrez que les propos de Madame Péresse et la décision prise en Conseil régional ne sont pas édulcorés. C'est exactement ce qui a été décidé en Conseil régional.

Vous dites que ce vœu relève plus du groupe communiste au Conseil régional, mais sachez que des vœux identiques ont été votés dans d'autres instances et à l'unanimité des majorités semblables à celle qui émane de ce Conseil municipal. De fait, il est évident que ce soit un vœu éminemment politique. Les propos de Gabriel Roche l'évoquent fortement et sont le signe de la grande différence qui existe dans l'approche de la politique du logement et du regard que nous portons vis-à-vis des citoyens et de la situation du logement en Ile-de-France. Monsieur Roche.

**M. Roche :** Il ne faudrait pas se tromper de cible, parce que le Conseil régional a effectivement pris une place sur le cofinancement du logement, mais n'oubliez pas que cela se fera au niveau de la Métropole du Grand Paris, donc au niveau de l'équilibre des territoires. La bataille se joue là et Madame Péresse devra le comprendre. Nous tenons notre territoire dans cet équilibre-là, n'en déplaise à une certaine droite.

Encore une fois, vous avez mal lu, nous n'arriverons pas à 60 ou à 70 %, puisque nous parlons de la règle des tiers et je ne parle jamais du logement social, mais des différents

niveaux. Dans ce vœu, je ne parle que du PLAI tout comme Madame Pécresse ne parle que du PLAI. Elle stigmatise ce qui relève du PLAI et ne partage pas cette vision de la société. Je ne la partagerai jamais, peut-être parce que chaque mercredi j'ai du mal à trouver des solutions pour des gens qui gagnent petitement leur vie et qui ne peuvent entrer que dans ce type de financement.

Moi aussi je rencontre des vrais gens, des travailleurs en CDD ou en intérim, c'est cela aussi la nouvelle forme du travail et j'estime qu'ils ont le droit d'habiter ici, parce qu'ils représentent une diversité et une énergie.

**M. Panetta** : Monsieur Roche, nous avons la même préoccupation que vous. Arrêtez de vous présenter comme le défenseur du pauvre. Je le défends peut-être plus que vous, parce que je suis né pauvre. Monsieur Roche tient les mêmes formes de propos que Monsieur Lenfant qui a sévi ici pendant dix ans. Monsieur Roche, vous n'êtes pas aussi déterminé pour trouver un logement à certaines personnes qui sont dans la rue. Je vais vous les présenter et parmi eux ceux que vous avez expulsés et que vous avez mis à la rue. Vous m'avez dit : « Oui, j'ai pris cette responsabilité, je l'ai expulsé du logement ». Pourquoi l'avez-vous expulsé du logement ? Expliquez-vous, Monsieur Roche. Pourquoi l'avez-vous expulsé ?

**M. le Maire** : Monsieur Panetta, revenons sur le vœu, s'il vous plaît.

**M. Panetta** : Expliquez-nous pourquoi vous expulsez les gens de leur logement ? Puisqu'ils ne peuvent habiter que là. Expliquez-vous ?

**M. le Maire** : Nous n'allons pas revenir sur les démarches d'expulsion, mais il faut que vous sachiez que nous sommes l'une des rares villes où le Préfet n'a pas cassé l'arrêté que nous avons pris dans une mandature précédente, concernant la prévention d'expulsion. J'ai confiance, fortement, en Monsieur Roche et en l'ensemble des membres de l'exécutif pour assumer pleinement leur délégation.

Le travail qui est fait en commission de prévention des expulsions avec l'ensemble des bailleurs qui y participent est remarquable. Avant de prendre une décision d'expulsion, soyez certains que nous nous assurons que la raison est importante et nous faisons tout un travail préalable d'accompagnement avec les bailleurs, avec l'Etat, avec le commissariat et avec les services. Sachez que ce n'est jamais de gaité de cœur. Revenons au vœu si vous le permettez.

**M. Panetta** : Nous ne participerons pas au vote. C'est un vœu éminemment politique et déplacé. Il est trop ciblé politiquement.

**M. le Maire** : Les vœux sont faits pour susciter des débats politiques. Dans ce cas, nous pourrions, nous aussi, ne pas participer au vœu de Monsieur Briennon. Je mets le vœu aux voix.

*Le vœu pour le droit au logement social en Ile-de-France est adopté à la majorité (31 voix pour, 2 voix contre, (Le groupe UCA et le Modem ne participent pas au vote).*

→ **Vœu pour l'abrogation de la réforme des collèges présenté au nom des groupes Mouvement Démocrate et Union choisyenne pour l'Alternance**

**M. Briennon** : Le gouvernement actuel a mis en place et lancé une réforme globale du système éducatif français via une loi qui a été publiée au Journal officiel en 2013.

Dans cet ensemble, la réforme du collège fait l'objet d'un décret et d'un arrêté qui ont été publiés courant 2015 et qui portent en eux-mêmes une atteinte significative au système éducatif français.

Significative, parce qu'un certain nombre d'options qui étaient disponibles jusqu'à présent ont été supprimées sous prétexte qu'elles ne concernaient que 15 à 20 % des élèves. Au lieu d'étendre ces options, il a été décidé de les retirer et donc de minimiser le choix possible en termes de formations.

C'est une atteinte importante à l'enseignement des langues vivantes. Les classes européennes et les classes à deux langues vivantes ont toutes fait l'objet d'une détestation et d'un saccage qui conduisent aujourd'hui à ce que de très nombreuses classes européennes sont supprimées dans un certain nombre d'académies. Je pense notamment aux académies de Caen et de Lille, dans lesquelles on supprime jusqu'à 95 % des classes européennes, alors que, comme par hasard, elles sont toutes préservées sur Paris.

Ce décret et cet arrêté portent également une attaque importante aux langues régionales. Quid du breton ? Quid du corse ? Quid du basque ? Quid de l'ensemble des langues régionales qui sont le terreau de la culture française et que l'on met à bas directement ?

Cette réforme aboutit globalement à une aggravation de la discrimination sociale. Le contrat moral de l'Education nationale, c'était le « meilleur offert à tous ». Non pas garanti à tous, bien sûr, mais offert à tous. Les moins armés devaient être assurés d'un socle de connaissances, et les plus allants, d'où qu'ils viennent et où qu'ils vivent, devaient pouvoir aller aussi loin que possible. C'était tout le sens des options ou des cursus linguistiques. Egalité sur le territoire et égalité des chances. Malheureusement, cette égalité a été supprimée.

En conséquence, nous proposons que le Conseil municipal de Choisy-le-Roi, fidèle à la maxime de Paul Langevin fixant en 1945 la mission de l'école républicaine : « *La promotion de tous et la sélection des meilleurs* », défende la notion d'élitisme républicain pour que chacun puisse aller au bout de ses capacités.

Le Conseil municipal de Choisy-le-Roi rappelle que sur un sujet aussi grave, aucun gouvernement n'a la légitimité de décider sans débat et affirme que les citoyens ont le droit d'obtenir ce débat et d'y participer.

Le Conseil municipal de Choisy-le-Roi demande le retrait du décret de « réforme » du collège et appelle à sa refonte après les consultations et le débat républicain qui s'imposent.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Tisler.

**M. Tisler** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, « *C'est un pur scandale de voir ici remis en cause une loi votée démocratiquement par un gouvernement issu d'une majorité parlementaire qu'on le veuille ou non encore en place.* ». Je ne vais pas continuer l'imitation, vous m'aurez compris, je vous embrasse bien fort, Monsieur Panetta, le berger, la bergère et le petit mouton au milieu. Cela dit, ce vœu appelle à des réponses très nettes à l'intention de Monsieur Briennon et à son texte.

Vous dites, je vous cite : « *La démarche juste et respectueuse des principes de l'éducation nationale aurait été d'ouvrir ces options et ces formations à un plus grand nombre* ».

Monsieur Briennon, honorable membre de l'opposition municipale, l'objectif global de la réforme, c'est au contraire de donner à tous les collégiens un accès à des contenus d'enseignement axés sur le renforcement des savoirs fondamentaux dans toutes les matières et à des modalités d'organisation pédagogiques rénovées pour accéder à l'ensemble des compétences, des connaissances et de la culture définies dans le socle commun.

Vous dites ensuite : « *Amoindrir l'enseignement le plus attractif des langues vivantes* » et vous citez : « *les classes européennes, les classes à deux langues vivantes, les langues régionales, le bain linguistique précoce* ». J'ai été déçu, vous avez oublié le latin.

A propos du « *bain linguistique précoce* » qui serait remis en cause, Monsieur Briennon, je vous rappelle qu'au terme de cette réforme, c'est dès le cours préparatoire, à compter de septembre 2016, que les élèves accéderont à l'enseignement d'une langue vivante étrangère. Je vous rappelle également que la langue vivante 2 démarrera dès la cinquième, c'est-à-dire avec un an d'avance par rapport à la situation actuelle et non pas pour une minorité, Monsieur Briennon, mais précisément pour tous les collégiens, parce que le nœud du débat est bien là. Ce bain linguistique précoce et le choix de la langue vivante 2 m'amènent tout à fait et me permettent d'en venir aux langues régionales, car cet enseignement, dès le cours préparatoire, est bien basé sur la diversification des parcours linguistiques et les langues régionales en font partie.

Aucun texte antérieur à la réforme du collège concernant les langues régionales n'a été abrogé, Monsieur Briennon. La parité horaire entre l'enseignement d'une langue régionale et l'enseignement d'une langue vivante étrangère est totalement maintenue.

Au contraire de ce que vous dites, il est créé, dans le cadre de la nouvelle organisation du collège, ce que l'on appelle un EPI, un enseignement pratique interdisciplinaire, spécifique, langue et culture régionale, sur l'ensemble du collège avec en plus le maintien d'un enseignement facultatif possible pour ceux qui en feront le choix.

Il est donc totalement mensonger de parler de travail de démolition. C'est sur la base des projets pédagogiques des équipes enseignantes que l'enseignement des langues régionales et des cultures régionales va au contraire s'amplifier en s'adossant à l'histoire-géographie, aux sport régionaux et à l'étude du patrimoine. On assouplit, on desserre les carcans et on favorise l'interdisciplinarité, parce que la verticalité des différentes matières enseignées ne cadre plus avec notre société telle qu'elle évolue et, précisément, les professeurs de collège ont maintenant la possibilité, grâce à cette nouvelle loi, de dispenser certains cours dans des langues vivantes étrangères ou dans des langues vivantes régionales.

Je terminerai en mentionnant les classes européennes et les classes bilingues dont vous dites que la suppression saccage le travail mené pendant bien des années. Personnellement, depuis bien des années, Monsieur Briennon, j'ai surtout constaté que la préoccupation majeure de certaines familles, et il faut bien le dire, de certains enseignants et principaux de collèges, était d'utiliser ces classes pour recréer une filière à part dans le cadre du collège unique. Ce n'était pas là un prétendu élitisme, c'était de l'élitisme tout court.

Renforcer la carte académique des langues, remettre en question la suprématie de l'anglais et assurer des parcours linguistiques cohérents pour tous les élèves, c'était beaucoup plus cohérent et efficace que de maintenir des filières qui ne concernent qu'une minorité. En

revanche, reprendre les aspects positifs de leurs innovations pédagogiques et en faire profiter tous les élèves, cela s'appelle un progrès, pas une aggravation.

Je terminerais sur l'aspect particulier de cette réforme à Paris, que vous présentez sans vergogne comme de la connivence sociale. C'est précisément un exemple de la souplesse de fonctionnement que permet maintenant la réforme des collèges, avec également l'un des effets de l'entrée de la classe de 6ème en cycle 3, avec les classes de CM1 et CM2 des écoles élémentaires, pour arriver à une meilleure articulation du premier et du second degré. Cet aménagement spécifique à Paris repose sur un redéploiement massif de l'apprentissage d'une deuxième langue vivante dès l'école élémentaire, à savoir pour Paris, l'apprentissage de l'allemand, c'est-à-dire la prise en compte du réel problème actuel du déséquilibre entre l'allemand et l'anglais. Donc cela se voit élargi dès cette année à un nombre conséquent d'écoles élémentaires, parmi lesquelles celle où je travaille, ce qui me met en première ligne pour constater déjà des retombées bénéfiques sur les élèves.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, le groupe socialiste ne votera pas ce vœu démagogique, archaïque, nihiliste et rétrograde. Nous savons également que ceux qui s'opposent actuellement à la réforme des collèges, surtout lorsqu'ils sont enseignants, et je suis bien placé pour le savoir, sont surtout des enseignants légitimement inquiets sur ce que cette réforme implique sur leur propre pratique professionnelle d'enseignant.

Cette réforme questionne les pratiques actuelles, cette réforme incite à travailler en équipe, cette réforme incite à travailler en interdisciplinarité et cette réforme donne davantage de choix aux élèves.

Je conçois que certains de mes collègues puissent être frileux face à cela, et il faut le comprendre et il faut l'accompagner, mais en face de ce que l'Education nationale a subi depuis plusieurs années, à savoir des réductions de poste, des réductions de moyens et des programmes à remettre absolument en question et surtout avec la réduction horaire qui nous a privés du samedi matin à l'école élémentaire, en face de cette démolition organisée pendant le quinquennat de Monsieur Sarkozy, le travail de réhabilitation et de construction prend du temps. Avec cette réforme et bien d'autres, nous avons là des bases suffisamment solides pour ne pas voter ce vœu.

**M. le Maire** : Quel élan et quel verbe, Monsieur Tisler ! Applaudissements dans les rangs du parti socialiste. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Panetta.

**M. Panetta** : Je reconnais bien là Monsieur Tisler. Des grandes phrases bien creuses : « *La verticalité de l'enseignement ne correspond plus à l'époque actuelle* ». Qu'est-ce qui ne correspond plus, Monsieur Tisler ? C'est le niveau des élèves qui devrait être la priorité. Que font votre gouvernement et votre ministre ? Que fait Madame Vallaud-Belkacem ? Elle n'a de cesse de taper sur ce que nous envie le monde entier, à savoir les classes préparatoires que je n'ai pas eu la chance de fréquenter.

Votre gouvernement, après avoir reculé devant les problèmes inhérents aux universités, a osé envisager un tirage au sort pour les lycéens qui voulaient s'inscrire en médecine, parce qu'il n'y avait pas assez de place. Il y a eu un débat d'une semaine dans les médias. Le gouvernement a dit que c'était faux, il n'en parle plus, mais il n'empêche qu'il a osé.

Ce qui se passe dans ce pays est très grave. Vous n'arrivez plus à apprendre ? Ce n'est pas grave. La grammaire, c'est difficile ? Ce n'est pas grave, on supprime.

**M. Tisler** : C'est un mensonge.

**M. Panetta** : Vous êtes peut-être professeur ou enseignant, mais pour ma part, j'ai des relations dans l'enseignement et je côtoie beaucoup de professeurs qui ont des chaires à l'université. Est-ce un hasard si les professeurs de droite comme de gauche sont vent debout contre cette réforme ?

Je citerai le dernier exemple en date. Vous dites que c'est par de l'interdiscipline que l'on va maîtriser les mathématiques, le français ou l'histoire. Laissez-moi rire, Monsieur Tisler. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il était prévu de diminuer le nombre d'heures d'enseignement du français. Le gouvernement affirme qu'on va retrouver les heures manquantes dans le cadre de l'interdisciplinarité. De qui se moque-t-on ? Un exemple d'interdisciplinarité a fait rire toute la France, il concernait l'éminent ouvrage, roman de Flaubert, Madame Bovary.

**M. Tisler** : N'était-ce pas plutôt la Princesse de Clèves ?

**M. Panetta** : Je peux aussi faire des effets de manche, Monsieur Tisler. D'ailleurs, la Princesse de Clèves, effectivement, c'est peut-être trop difficile pour les personnes que vous excusez de ne pas vouloir apprendre. Madame Bovary est un roman significatif, classique de notre culture qui s'attaque à beaucoup de comportements qui sont d'ailleurs toujours d'actualité. Que demande-t-on en interdiscipline ? Qu'avaient projeté votre gouvernement et votre ministre avec ceux qui préparent les programmes ? Madame Bovary mangeait-elle bio à son époque ? Voilà la quintessence que l'on va retirer d'un tel roman. Madame Bovary mangeait-elle bio ?

**M. le Maire** : Je vous trouve très en forme les uns les autres. Pouvons-nous raccourcir les débats, s'il vous plaît ?

**M. Panetta** : Cette réforme est ridicule, elle est dénoncée par pratiquement 100 % du corps éducatif et je m'étonne que Monsieur Tisler ne s'y associe pas. A mon avis, son seul problème est de défendre ce gouvernement qui n'arrête pas de couler.

Contrairement à nous qui avons voté beaucoup de vœux, je ne me faisais aucune illusion sur le fait que vous, vous puissiez voter un vœu qui est porté par l'alternative municipale. Jamais je ne vous ai vu voter quelque chose qui était pourtant positif. Jamais ! Alors que nous, nous avons fait preuve d'une certaine ouverture.

**M. le Maire** : Nous n'allons pas juger le comportement des groupes et des choix d'inspiration ou de volonté politique. Proposez des vœux de gauche et je vous promets que nous voterons avec vous. Nous aurons l'unanimité et ce sera fabuleux.

**M. Panetta** : Monsieur le Maire, je me contente d'être de gauche dans mon cœur et je ne viens pas dire à cette assemblée ce que je fais. Je fais beaucoup, mais je ne le dis pas.

**M. le Maire** : Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Madame Baron et Monsieur Hervy.

**Mme Baron** : Notre groupe considère que la réforme du collège est un projet désastreux pour notre République.

On cite les uns et les autres, mais on oublie de citer Nicolas Sarkozy. « *L'école de la République est en danger* », a-t-il affirmé. L'école va devenir « *médiocre au lieu d'être exigeante* ». « *Au nom de l'égalitarisme, ils ont construit l'école de l'injustice* ». Nous voterons ce vœu.

**M. le Maire** : Je vous remercie. Je donne la parole à Monsieur Hervy.

**M. Hervy** : La réponse que je ferai au nom de mon groupe s'adresse a priori à Monsieur Briennon sur la proposition de vœu. Compte tenu des différentes interventions successives, je pense que tout le monde comprendra ce qu'il y a derrière la déclaration. Vous verrez que nous ne sommes pas forcément d'accord sur tout.

Monsieur Briennon, cher collègue, le vœu que vous présentez ce soir prêterait à sourire dans le contexte actuel si le sujet n'était pas si important. Important, car il s'agit d'éducation, important également, car lorsque l'on évoque la question de l'éducation de notre jeunesse et des choix qui sont opérés, comme vous l'évoquez dans le cadre de la loi de refondation et de son volet correspondant à la réforme du collège, on engage le débat sur la société que nous voulons. C'est bien ce que nous faisons tout au long de la soirée.

Vous le savez bien, ces deux questions sont indissociables pour nous et c'est bien là que se voient nos différences, mais je vais y revenir.

Si ce vœu de votre part prête à sourire, c'est que l'on se remémore comment fut menée en 1993 la tentative de réforme de la loi Falloux par François Bayrou, alors Ministre de l'enseignement et actuellement Président du Modem, qui visait à déplafonner le financement public en faveur de l'enseignement privé.

Nous nous souviendrons encore ce soir, puisque vous faites référence à la démocratie, de ce 24 janvier 1994, où près d'un million de personnes étaient dans la rue pour défendre l'école publique contre ce projet qu'il voulait déjà passer à la hussarde.

Nous pourrions évidemment, cher collègue, rouvrir le débat sur l'école, ici, ce soir à Choisy-le-Roi, mais nous ne sommes pas convaincus, et vous en conviendrez, que nous serions en capacité de régler la question, parce qu'il s'agit à la fois d'une question nationale et d'un projet de société.

Bien entendu, le groupe auquel j'appartiens, dans toute sa diversité, conteste cette réforme du collège et la manière dont elle a été mise en œuvre. Nous sommes également d'accord sur la nécessité de revoir cette réforme, mais, dans sa globalité, car sur le fond, il ne s'agit pas tant de contester la seule question de l'accès aux langues anciennes ou régionales, comme François Bayrou en mai 2015 ou vous-même ce soir, et bien que ce soit une vraie question, mais aussi celle de l'accès à tous, que d'en faire un véritable levier destiné à favoriser la mixité sociale, notamment lorsque ces enseignements sont proposés dans les établissements les plus sensibles.

Nous nous sommes interrogés sur l'objet du vœu que vous présentez ce soir, date anniversaire de la parution du décret – en mai 2015. Opportunité de profiter du vent de rejet de cette réforme dans le monde éducatif, tel que cela a été souligné par Monsieur Panetta, ou volonté de rechercher la division de la majorité municipale ? Si c'était le cas, je reprendrais l'expression de Monsieur Panetta : « la ficelle est bien grosse ».

Sur ce dernier point, évidemment, nous ne répondrons pas, en tous cas pas de cette manière. En effet, vous auriez été bien plus avisé, cher collègue, au cas où vous auriez pour objectif de nous diviser, de nous présenter, par exemple, un vœu sur le retrait du projet de la loi El Khomri. Cette loi pose en effet entre autres la question de la relation des jeunes avec la société et le monde du travail qu'on voudrait leur proposer et qu'ils rejettent, comme en son temps le CPE, alors proposé par vos amis de droite et que vous souteniez. Cette loi, pour le coup, pose également la vraie question du respect de l'expression démocratique, compte tenu de son mode d'adoption, la semaine passée, avec le recours à l'article 49.3, dans un contexte général de rejet de cette réforme du Code du travail. Toutefois, nous ne vous

entendons pas sur ce sujet. Peut-être votre silence vaut-il acceptation, car nous avons cru comprendre que, pour vous et vos amis, elle n'allait pas encore assez loin.

J'évoquais en début d'intervention un projet de société en adéquation avec un projet éducatif. C'est donc bien de cela dont il s'agit et non pas du camouflet proposé dans votre vœu de défendre le choix de la diversité des langues, alors que le fond de cette réforme est bien plus dangereux que cela et, là non plus, vous n'en dites rien.

Vous citez avec humour une maxime attribuée à Paul Langevin. Je vous invite à mieux la lire et surtout à la recontextualiser. On y découvre pour l'époque une vision réformatrice, progressiste et émancipatrice de l'école qui, sur de nombreux points, fait encore référence de nos jours aux progressistes que nous sommes. Il serait donc juste de la resituer dans le contexte de la sortie d'un conflit mondial qui avait réduit l'Europe en cendres, dans le contexte d'un pays exsangue qu'il fallait reconstruire et qui nécessitait d'urgence une main-d'œuvre qualifiée, dans le contexte d'une volonté d'instruire le plus largement possible, car c'est par l'instruction et la connaissance que l'on réduit les risques de guerre et enfin, dans le contexte social et politique bien particulier ouvrant, à l'époque, de nouvelles conquêtes sociales. Il convient donc de déconnecter ce contexte de l'époque moderne dans laquelle nous sommes entrés avec de nouvelles exigences démocratiques qu'il est nécessaire de poser.

Notre vision de l'école publique et du collègue de demain, puisqu'il s'agit de cela, est donc bien plus large que la seule approche critique linguistique proposée ce soir. Elle est fondée sur les valeurs de la République auxquelles nous sommes attachés. Je n'en citerai que quelques-unes essentielles, comme la gratuité, la laïcité, le droit à la réussite pour tous, l'émancipation ou encore le droit à la scolarité obligatoire, pourquoi pas jusqu'à 18 ans, ce qui laisserait le temps aux jeunes de choisir leur voie, de se former, de faire des erreurs et de les apprécier. Tout cela est en totale opposition avec cette vision libérale d'égalité des chances que vous évoquez et que vous prônez et qui ne vise qu'à poser les principes du chacun pour soi, de l'élitisme, de la méritocratie où les plus aisés s'en sortiront toujours. En somme, tout ce que nous rejetons.

J'ai évoqué les raisons pour lesquelles nous ne voterons pas ce vœu. En effet, nous faisons le choix de nous abstenir ce soir pour toutes ces différences avant tout idéologiques, car comme je viens de l'évoquer, nous ne partageons pas la même vision de l'éducation et de la société qui va avec.

Pour autant et afin qu'il n'y ait pas de quiproquo sur cette question, comme nous l'avions déclaré lors de la parution du décret, il y a tout juste un an, nous considérons que cette réforme est mauvaise, tant elle ne fait qu'accroître les inégalités sociales à l'école. Nous pensons qu'une autre réforme était et reste possible ; une véritable réforme de gauche qui reconnaisse les principes républicains de liberté, d'égalité des droits (pas des chances), de laïcité, de justice et d'émancipation de chacun, et ceci dans le cadre d'un collègue vraiment unique. Je vous remercie.

**M. Panetta** : A la demande de Monsieur Hervy, je veux bien parler de la loi El Khomri.

**M. le Maire** : Non merci, Monsieur Panetta, pas ce soir. Je mets le vœu aux voix.

*Le vœu pour l'abrogation de la réforme des collèges est rejeté (12 voix pour, 17 voix contre et 14 abstentions).*

**M. le Maire** : Chers collègues, nous en avons terminé avec l'ordre du jour de ce Conseil. Cependant, trois questions orales ont été ajoutées lors de la conférence des présidents. Elles sont posées par Monsieur Briennon.



## QUESTIONS ORALES

### → Situation du marché du centre-ville

**M. Briennon** : Lors du vote de la délégation du service public sur la gestion des marchés au mois de novembre 2010, le groupe Mouvement démocrate avait approuvé la délibération, tout en demandant un suivi quasi permanent du contrat par une personne assermentée. Le Maire de l'époque, Monsieur Daniel DAVISSE, avait alors approuvé cette demande, après avoir consulté son service juridique.

Force est de constater aujourd'hui que la situation du marché du centre ne répond ni à la rénovation ni au nouveau contrat d'affermage. Nous constatons aussi que vous n'avez pas repris à votre compte, Monsieur le Maire, la mesure de mise en place d'une personne assermentée.

Au regard d'une situation qui n'est plus maîtrisée ni par la mairie ni par le délégataire et au regard de l'exaspération des habitants et des commerçants du marché, nous vous interrogeons sur trois éléments :

- la mise en place immédiate d'un contrôleur municipal assermenté, de façon à faire appliquer le règlement et le contrat d'affermage,
- l'association de l'ensemble des groupes du Conseil municipal au comité de suivi de la DSP, de façon à ce que le dossier avance au mieux,
- l'application immédiate et intégrale des pénalités qui sont prévues par le contrat envers le délégataire du marché.

**M. le Maire** : Lorsque vous avez évoqué cette question avec mon prédécesseur, la situation du marché n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui. A cette époque, le marché se développait largement à la fois place de l'Eglise, rue Emile Zola et rue Louise Michel, rue Carnot et sur l'espace Barbusse entre autres.

Commençons par le commencement, là où nous en sommes avec la nouvelle mandature et commençons par les améliorations qui ont été réalisées sur ce marché.

A ce jour, nous pouvons observer un incontestable changement avec la libération du centre-ville. Les commerçants comme les riverains en sont bien conscients. Nous avons travaillé à ce changement dès le début de ce mandat et vous vous doutez bien que cela ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique, mais dans la difficulté, dans la pugnacité et avec une véritable volonté politique, et je ne pense pas qu'un contrôleur assermenté, à lui seul, aurait pu régler la question. Il n'y a pas eu un coup de de baguette magique, mais un travail de fond sur une longue durée. Nous ne pouvons pas faire croire aux Choisyens qu'une personne assermentée va régler l'ensemble des problèmes du marché ; cela serait illusoire. Je me tourne vers Hafid qui sait de quoi je parle.

D'autre part, nous travaillons quasi quotidiennement avec l'ensemble des partenaires qui sont sur le marché, avec Madame la commissaire et les forces de l'ordre et je pense que c'est cela qui est essentiel. Je me félicite d'ailleurs du travail qui a été engagé et je félicite l'ensemble de ceux qui ont travaillé sur ces améliorations, notamment les services municipaux. Je pense à la direction générale, mais aussi aux services et aux élus qui s'y sont investis.

Je profite donc de votre question pour souligner que la phase de déplacement des commerçants du marché sur l'esplanade a été une réussite. Nous nous souvenons tous de la mobilisation des commerçants et des volants qui voulaient occuper la ville. Nous avons travaillé avec eux pour que la ville ne soit pas bloquée pendant des semaines entières et pour qu'ils libèrent d'eux-mêmes l'ensemble des places que j'ai évoqué (place de l'église, rue Emile Zola, rue Louise Michel, rue de l'Eglise, rue Carnot et l'esplanade Barbusse le dimanche). Ce travail a été conséquent et la démarche a été longue, mais nous l'avons assumé avec fermeté.

Une partie des commerçants n'y croyait pas. Ils pensaient tranquillement que nous allions abandonner, qu'ils n'investiraient pas la place Jean Jaurès le dimanche. Ils ne voulaient pas bouger, ils voulaient rester le long de l'église et place de l'église. Nous avons tenu bon et ils nous en sont reconnaissants aujourd'hui.

En revanche, le respect de ce périmètre reste un chantier en cours et si nous avons fait des avancées, ce chantier reste compliqué. Il nécessite une coordination avec les forces de l'ordre qui, hélas, manquent d'effectifs. Pour autant, différentes opérations ont eu lieu, en particulier avec les douanes et l'Urssaf, ce qui a permis des arrestations, et un contrôle général de l'ensemble des K-bis des commerçants a été effectué.

Nous allons donc continuer cette phase de travail et nous mobiliser sur une autre plus contraignante qui s'appuiera non seulement sur les moyens précédemment évoqués, mais aussi sur la nécessité du respect des espaces de sécurité publique. Un travail est en cours notamment avec le chef du centre de secours, pour engager un processus de dégagement des axes de sécurité et d'accès pompier. Quand ces questions seront réglées, les forces de l'ordre pourront intervenir. Nous poursuivrons avec un aménagement de l'espace public avec du mobilier urbain en fixe et du mobilier urbain amovible pour maîtriser l'espace public.

Une démarche d'élection du comité des marchés est également en cours. Pour commercer, la mission des élus consistera à retravailler sur l'implantation de l'esplanade Jean Jaurès, car nous ne sommes pas satisfaits de ce qui a été mis en place par le délégataire.

Comme vous le voyez, nous travaillons efficacement et je ne pense pas qu'un agent assermenté aurait pu résoudre les difficultés inhérentes au marché.

De même, concernant les pénalités, un courrier a déjà été envoyé au délégataire. Nous sommes très attentifs sur cette question et le comité de suivi du marché y travaille également. Nous ne restons pas inactifs sur ce sujet. Il y a de fait une demande de rigueur de notre part vis-à-vis du délégataire. C'est indéniable et nous travaillons avec ténacité, avec force et avec volonté.

**M. Briennon** : Je vous remercie de votre réponse dont je prends acte.

→ **Obligation de publicité pour les bénéficiaires du FEDER**

**M. Briennon** : La Ville de Choisy-le-Roi a bénéficié de fonds FEDER sur un certain nombre de ses infrastructures, en particulier sur la rénovation proprement dite du marché du centre-ville à hauteur de 604 000 euros. Le fait de bénéficier de ce financement entraîne une obligation de publicité, au plus tard dans les six mois qui suivent la fin des travaux, par la mise en place d'une plaque extérieure. Je ne crois pas avoir vu cette plaque sur le marché du centre ; pouvez-vous nous dire quand vous comptez l'installer ?

**M. le Maire** : Monsieur Diguët va vous répondre.

**M. Diguet** : En effet, c'est une obligation que nous n'avons pas remplie. Permettez-moi cependant de rappeler le contexte général. La rénovation complète du marché du centre a coûté 7 277 000 euros et le FEDER est intervenu à hauteur de 604 000 euros, soit 8,3 %.

Je veux bien apposer une plaque précisant que le FEDER a participé à hauteur de 8 % à la réalisation du marché, mais c'est faire abstraction de la participation de l'ensemble des autres financeurs, à savoir le Conseil départemental (8,5 %), la Ville (52 %), le FISAC, l'ANRU (27 %). Nous allons le faire, parce que la loi nous y oblige, mais si vous le permettez Monsieur le Maire, je souhaiterais que l'on mentionne le coût total de la rénovation en regard de la somme versée par le FEDER.

**M. le Maire** : Je suis favorable en effet, suite à la question de Monsieur Briennon, à l'idée de mentionner l'ensemble des financeurs et de poser cette plaque dans un lieu passant. Le FEDER relève de l'intervention du Conseil régional qui, je l'espère, relaiera la question sur d'autres demandes, puisque c'est le Conseil régional qui instruit pour la Ville. J'espère qu'il répondra favorablement à nos demandes sur différents projets qui aideront au développement de la commune.

**M. Briennon** : Je suis tout à fait favorable à ce que tous les financeurs soient représentés sur la plaque, bien qu'à ma connaissance, il n'y a pas obligation de la part des autres financeurs. Nous devons nous réjouir que l'Europe ait financé près de 10 % d'un projet choisyen. C'est un élément positif.

**M. le Maire** : Pour toute élection, 8 ou 10 %, ce n'est pas tout à fait pareil.

#### → Accès au format de diffusion aux bulletins d'information sur les différents médias de la Ville

**M. Briennon** : Dans *Choisy Infos*, chaque groupe politique de la municipalité a droit à une tribune. Ceci étant, il existe deux autres médias, dont le site internet. A ce propos, je vous ai communiqué un exemple de jurisprudence qui prévoit que tout groupe de l'opposition a droit à un espace qu'il peut utiliser à sa guise. Je vous remercie de nous faire savoir dans quelles conditions et sous quel format nous allons pouvoir utiliser cet ensemble de pages internet.

**M. le Maire** : La jurisprudence n'est pas si simple que cela, Monsieur Briennon. Madame Luc va vous répondre.

**Mme Luc** : Monsieur Briennon, votre question relève du droit d'expression des élus municipaux d'opposition. Dans le cadre de ce droit d'expression, vous avez le droit de vous exprimer, conformément à l'article que vous citez, L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales, dans les conditions prévues par le règlement intérieur de notre Conseil municipal que nous avons voté en avril 2014 ; droit dont vous bénéficiez chaque mois dans *Choisy Infos*, dans la rubrique « Expression des groupes ».

Les nouvelles technologies et notamment internet permettent un autre moyen de diffusion de l'expression et, comme vous le souhaitez, nous pouvons envisager de faire figurer les billets de groupe dans l'un des onglets du site internet.

En ce qui concerne la jurisprudence, c'est une jurisprudence qui est très récente et elle n'a pas vocation à modifier la loi. Un arrêt du tribunal administratif récent ne peut pas faire jurisprudence. Les seules décisions qui peuvent entraîner une modification de la loi doivent émaner soit du Conseil d'Etat soit des cours administratives d'appel.

Sur Internet, vous avez *Choisy Infos* avec les rubriques d'expression et, si vous le souhaitez, nous pourrions créer un onglet reprenant les différents billets des groupes. Pour votre

communication politique, je vous fais confiance pour investir le champ des différents médias, blogs et réseaux sociaux.

Concernant *Service compris*, qui est une publication interne, l'information est réservée aux agents de la commune. Il n'y a dans cette publication aucune expression des groupes politiques. Si le Maire intervient, il y intervient en tant qu'employeur.

**M. le Maire** : Voilà pour les réponses apportées aux questions de Monsieur Briennon. Nous nous retrouvons le 22 juin à 19 h 30. Je vous remercie et vous souhaite une bonne soirée.

*La séance est levée à 22 h 45.*